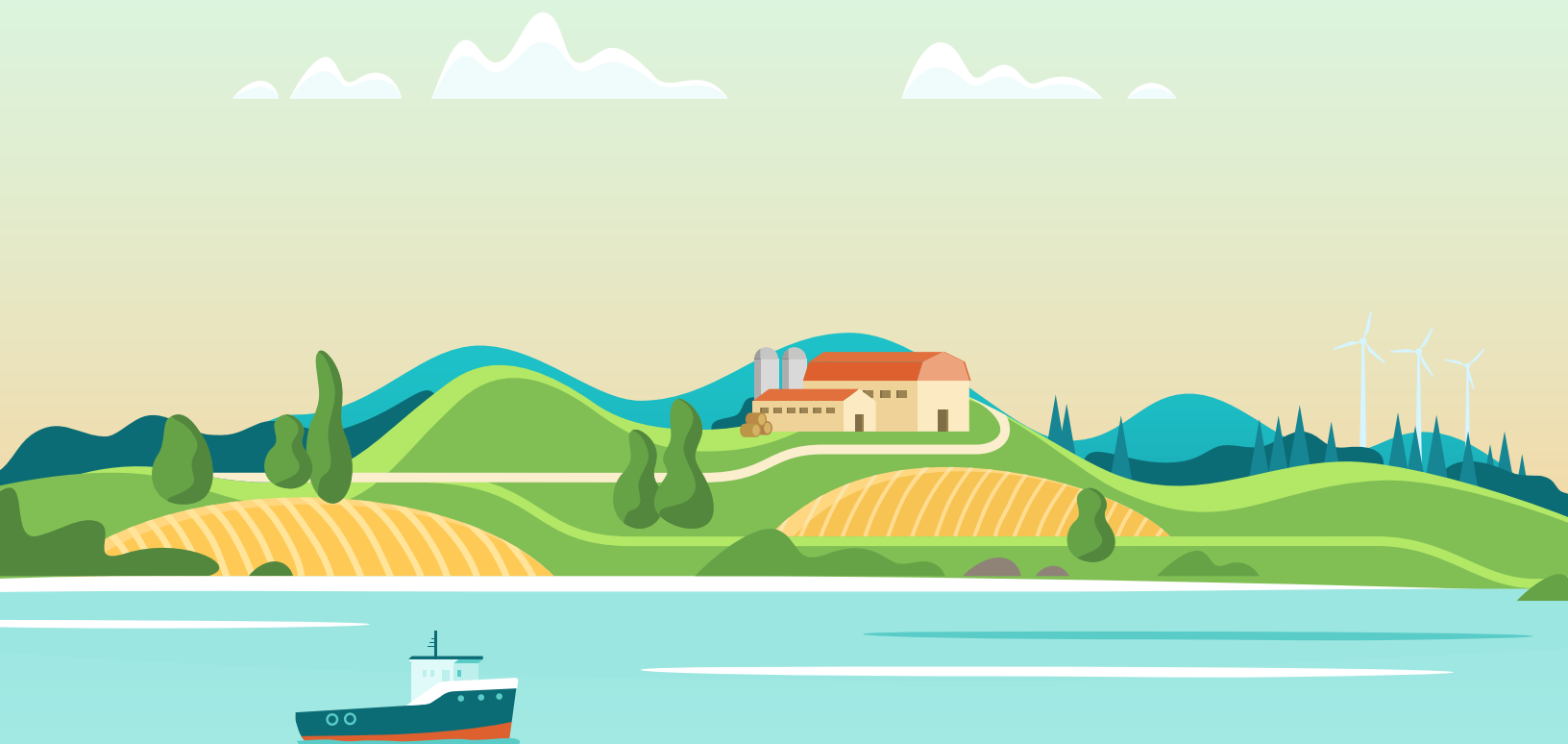


RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2023-2024

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2023-2024

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

Cette publication a été réalisée par un collectif de professionnels représentant tous les secteurs du Ministère, sous la coordination du Bureau du sous-ministre et en collaboration avec la Direction des communications.

Une version accessible de ce document est disponible en ligne.
Si vous éprouvez des difficultés techniques ou pour obtenir une version adaptée, veuillez communiquer avec la Direction des communications au info@mapaq.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information :

Direction des communications
du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418 380-2110
Sans frais : 1 888 222-MAPA (1 888 222-6272)
Courriel : info@mapaq.gouv.qc.ca
Site Web : www.mapaq.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Septembre 2024
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-98403-0 (PDF)
ISSN 1703-8979 Rapport annuel de gestion (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2024

MESSAGE DU MINISTRE



Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Présidente,

Je vous transmets le Rapport annuel de gestion 2023-2024 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ce rapport présente notamment le bilan de la première année du Plan stratégique 2023-2027 de notre organisation. Le Ministère met tout en œuvre pour maximiser la contribution du secteur bioalimentaire à une économie vigoureuse, à une réponse engagée face aux changements climatiques et à une valorisation dynamique des territoires et des entreprises qui y opèrent.

Dans le contexte d'une saison 2023 particulièrement difficile, le travail de synergie entre le Ministère et ses partenaires a continué de porter fruit dans la mise en œuvre de la Politique bioalimentaire 2018-2025 – *Alimenter notre monde*. Nos cibles ambitieuses communes progressent positivement, grâce à un effort concerté et résolu d'un solide réseau de partenaires.

Sont présentés dans ce rapport les résultats de nos engagements qui traduisent notre mobilisation face aux multiples défis auxquels le secteur bioalimentaire est confronté. L'équipe du Ministère demeure engagée à les relever avec tout le professionnalisme qui caractérise la grande famille bioalimentaire québécoise.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes.

André Lamontagne

Québec, septembre 2024

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE



Monsieur André Lamontagne

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre les résultats de l'exercice financier 2023-2024 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation au regard notamment de notre Plan stratégique 2023-2027, de notre Plan d'action de développement durable 2023-2028 ainsi que de l'utilisation optimale des ressources.

Le Ministère réaffirme sa contribution à la vitalité des territoires, au développement économique du Québec et à la santé de la population. Cette contribution, qui s'incarne dans une approche de développement durable, se déploie notamment par un appui à l'autonomie alimentaire.

Notre organisation, comme plusieurs organismes publics, fait face à de nombreux défis organisationnels que sont notamment la rareté de main-d'œuvre et la transformation numérique de l'État. Il n'en demeure pas moins que nous gardons le cap sur nos engagements, autant en ce qui a trait à la satisfaction de la clientèle qu'à la préservation d'un milieu de travail performant et stimulant.

Empreint de nos valeurs de collaboration, de professionnalisme, d'équité et de transparence, le travail déployé en 2023-2024 démontre toute la détermination de l'équipe ministérielle à réaliser nos engagements avec rigueur au bénéfice des citoyens et de notre clientèle.

Le sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard Verret'.

Bernard Verret, agr.

Québec, septembre 2024

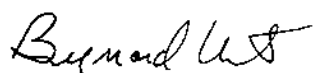
TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	3
RAPPORT DE VALIDATION	5
1. L'ORGANISATION	7
1.1 L'organisation en bref	7
1.2 Faits saillants	9
2. LES RÉSULTATS	11
2.1 Plan stratégique	11
2.2 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens	29
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	31
3.1 Utilisation des ressources humaines	31
3.2 Utilisation des ressources financières	33
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	34
4. LES ANNEXES – AUTRES EXIGENCES	35
4.1 Gestion des effectifs	35
4.2 Développement durable	36
4.3 Occupation et vitalité des territoires	51
4.4 Divulcation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	65
4.5 Accès à l'égalité en emploi	66
4.6 Allègement réglementaire et administratif	70
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	73
4.8 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration	74
4.9 Politique de financement des services publics	76

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

La fiabilité de l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2023-2024* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ainsi que des contrôles qui s'y rapportent relève de la compétence du sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Pour appuyer ce dernier dans sa tâche, la Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne du Ministère a validé les résultats et les explications présentés dans ce rapport.

De plus, chacun des membres du comité de direction du Ministère confirme l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de l'information présentée et des contrôles afférents. Par conséquent, nous déclarons que ce rapport annuel de gestion est fiable et qu'il correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2024.



Bernard Verret, agr.

Québec, septembre 2024

Les membres du comité de direction

Bernard Verret

Sous-ministre

Marie-Odile Koch

Secrétaire générale et directrice de la gouvernance ministérielle et du capital humain

Guyline Bouchard

Sous-ministre adjointe à la salubrité alimentaire, à l'inspection et à la santé animale

Anne Boucher

Sous-ministre adjointe aux politiques bioalimentaires, aux programmes et à l'innovation

Geneviève Masse

Sous-ministre adjointe au développement durable, territorial et sectoriel

Abdoul Aziz Niang

Sous-ministre adjoint aux pêches et à l'aquaculture commerciales

Yvon Doyle

Sous-ministre adjoint à la transformation, aux marchés, à la main-d'œuvre et aux politiques intergouvernementales

RAPPORT DE VALIDATION

Monsieur Bernard Verret

Sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information, des résultats et des indicateurs présentés dans le Rapport annuel de gestion 2023-2024 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

La responsabilité de l'exactitude, de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la divulgation des informations contenues dans ce rapport incombe au sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail réalisé au cours de notre examen.

Ainsi, les travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie pour l'examen. Par conséquent, notre conclusion ne constitue pas une opinion d'audit sur l'information contenue dans le rapport annuel de gestion.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le rapport annuel de gestion n'est pas, à tous égards importants, plausible et cohérente.

La directrice de l'évaluation de programmes et de la vérification interne,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Brigitte Dufort', with a long horizontal stroke extending to the right.

Brigitte Dufort

Québec, septembre 2024

1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Mission et clientèle

Bien que le champ d'action du Ministère soit étendu et pluriel, sa mission décrit clairement et simplement les priorités de l'organisation. Cette mission, qui demeure l'assise de la définition de ses orientations ministérielles, est présentée dans les termes suivants :

« Favoriser une offre alimentaire de qualité et appuyer le développement d'un secteur bioalimentaire prospère et durable contribuant à la vitalité des territoires et à la santé de la population. »

Les interventions du Ministère touchent une clientèle étendue et diversifiée :

- les citoyens et les consommateurs;
- les entreprises agricoles;
- les pêcheurs et les aquaculteurs;
- les propriétaires ou gardiens d'équidés et d'animaux domestiques de compagnie;
- les transformateurs alimentaires;
- les distributeurs, les grossistes et les détaillants en alimentation;
- les manipulateurs d'aliments et les restaurateurs;
- les fournisseurs de services à la production;
- les ministères et les organismes gouvernementaux (municipaux, provinciaux, fédéral et international);
- les organismes non gouvernementaux contribuant à la mise en œuvre de sa mission.

Contexte de l'organisation

Le secteur bioalimentaire est reconnu comme stratégique et essentiel en raison de son rôle de premier plan au regard de l'alimentation des Québécois. Il est un pilier pour l'économie durable du Québec et de ses régions ainsi que pour la santé de la population. Au Québec, la responsabilité du secteur bioalimentaire est confiée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Le secteur bioalimentaire québécois englobe les activités de production agricole et de pêches et d'aquaculture commerciales, de transformation alimentaire et de distribution des aliments (le commerce de gros et de détail ainsi que les services alimentaires présents dans le réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des établissements institutionnels privé et public [HRI]).

Le Ministère a également pour responsabilité d'exercer une surveillance de toute la chaîne alimentaire aux fins de la protection de la santé publique et de l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux.

Pour remplir sa mission, le Ministère exerce son intervention par du soutien professionnel, de l'appui financier, de l'accompagnement ou de l'encadrement légal et réglementaire. Il oriente les politiques, les programmes et les règlements touchant le secteur bioalimentaire, y compris celles et ceux dont l'application est confiée aux organismes sous la responsabilité du ministre :

- La Financière agricole du Québec (FADQ);
- l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ);
- la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ);
- la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);
- le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV).

Chiffres clés

Chiffres clés	Description
Plus de 1 400	Personnes occupant un poste régulier ou occasionnel au 31 mars 2024
1 214 M\$	Dépenses prévues au 31 mars 2024 ¹
20	Directions territoriales et régionales au 31 mars 2024
Plus de 45 000	Inspections réalisées par le Ministère et ses mandataires au cours de l'exercice 2023-2024 auprès des établissements alimentaires et en santé et bien-être des animaux
Plus de 50 000	Permis délivrés par le MAPAQ en 2023-2024
Plus de 217,5 M\$	Aides financières versées à des entreprises bioalimentaires en 2023-2024 ²
3	Laboratoires spécialisés dans trois domaines ³

1. Les dépenses comprennent l'aide financière versée par le Ministère à la FADQ et à l'ITAQ, deux organismes autres que budgétaires, et excluent la RMAAQ ainsi que la CPTAQ, des organismes budgétaires qui disposent de leurs propres crédits votés et qui rendent compte de leurs résultats dans leur rapport annuel.

2. Excluant le crédit de taxes foncières agricoles.

3. Expertise et diagnostic en matière de phytoprotection, de santé animale ainsi qu'expertises et analyses alimentaires.

1.2 Faits saillants

Quatrième rencontre annuelle des partenaires de la Politique bioalimentaire et début des travaux de réflexion pour son actualisation

Lors de la quatrième rencontre annuelle des partenaires du 26 mai 2023, le ministre Lamontagne a dressé un bilan très positif de la grande mobilisation du secteur bioalimentaire autour d'une plus grande autonomie alimentaire durable. Les discussions ont permis de dégager deux leviers indispensables à la prospérité et à la pérennité de l'industrie, soit l'innovation et l'entrepreneuriat jeunesse.

Par ailleurs, les travaux d'actualisation de la politique ont débuté en janvier 2024. Afin d'exploiter les structures de participation existantes et d'optimiser la démarche de consultation, et ce, dans une optique de coconstruction, les partenaires ont été sollicités des façons suivantes :

- Consultation des groupes de partenaires bioalimentaires par l'intermédiaire des prérencontres avec le ministre Lamontagne et par l'entremise d'un sondage visant notamment à connaître leurs enjeux et leurs priorités en ce qui concerne la prochaine politique;
- Journée de réflexion avec les partenaires gouvernementaux dans le cadre du colloque annuel du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) où des enjeux communs ont été abordés;
- Recension des priorités et des enjeux stratégiques des partenaires régionaux à partir des outils de concertation existants;
- Arrimage avec la Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles;
- Consultation publique pour obtenir des informations à jour sur les perceptions et les intérêts de la population quant au secteur bioalimentaire.

L'analyse de ces consultations et des perspectives du secteur bioalimentaire soutiendra l'identification des priorités de la prochaine politique bioalimentaire qui est prévue pour le printemps 2025.

Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles

À la suite de la publication de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire, le Ministère a entrepris une réflexion globale sur le territoire et les activités agricoles. Ainsi, le 21 juin 2023, fut lancée la Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles – Agir pour nourrir le Québec de demain. Celle-ci s'est articulée autour des trois grands thèmes suivants : le territoire agricole, les activités agricoles, et la propriété foncière agricole et l'accès aux terres. La période de consultation a donné lieu à la réalisation de plusieurs activités, entre autres la publication de trois fascicules et la tenue de trois webinaires pour chacune des thématiques ainsi qu'une tournée régionale de 18 rencontres dans les régions du Québec. À cet effet, la consultation a mobilisé un peu plus de 600 personnes lors de la tournée et de 16 à 20 intervenants pour chaque webinaire. De plus, 158 mémoires et 92 commentaires ont été reçus. Pour chacune des thématiques, un questionnaire en ligne a été rendu disponible sur la plateforme Consultation Québec et ce sont au total 1 635 répondants qui y ont participé. Enfin, trois rencontres avec des communautés autochtones ont été tenues.

Meilleur encadrement du bien-être et de la sécurité des animaux domestiques de compagnie et des équidés

Le 10 février 2024, le Règlement sur le bien-être et la sécurité des animaux domestiques de compagnie et des équidés (chapitre B-3.1, r. 0.1) a été mis en vigueur. Son objectif est d'établir les normes relatives à la garde et aux soins des animaux domestiques de compagnie et des équidés au Québec, dans le but d'assurer leur bien-être et leur sécurité. Il remplace dorénavant le Règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens (chapitre P-42, r. 10.1) et définit les exigences minimales à respecter pour la garde et l'élevage des équidés, des lapins, des furets, des cochons d'Inde et des cochons de compagnie, en plus des chats et des chiens.

Le MAPAQ répond ainsi à d'importantes attentes sociétales en matière de bien-être animal en plus de mieux encadrer les gestes à poser pour assurer le bien-être de ces animaux.

Pour une utilisation responsable des antibiotiques en santé animale

Le MAPAQ a reçu pour une première année des données concernant l'utilisation des antibiotiques en santé animale grâce aux registres de ventes et de fournitures de prémélanges médicamenteux et d'aliments médicamenteux obtenus en vertu du Règlement sur les prémélanges médicamenteux et les aliments médicamenteux destinés aux animaux (chapitre P-42, r. 10). La plateforme numérique AntibiotiQC a été développée et mise en service en janvier 2024 afin de permettre la réception et l'hébergement sécuritaire de ces données. Grâce à ces registres, le MAPAQ sera en mesure d'identifier les principales lacunes, de mieux accompagner les producteurs et d'intervenir dans des situations à risque, contribuant à la préservation de l'efficacité des antibiotiques tant pour la santé animale que pour la santé humaine.

Appui à l'atténuation de la rareté de la main-d'œuvre en transformation alimentaire

Le Ministère a octroyé une subvention d'un montant maximal de 1,2 M\$ à l'Université Laval, pour les années 2023 à 2026, afin de financer l'Initiative visant à appuyer le recrutement, la rétention et le développement de compétences de la main-d'œuvre du secteur de la transformation alimentaire québécoise. Cet appui va notamment permettre à l'Université Laval de développer les compétences de la relève, selon les besoins spécifiques des entreprises bioalimentaires, dans le contexte de projets concrets en innovation, afin de pallier la rareté de la main-d'œuvre ainsi que de déployer des actions pour favoriser l'attractivité du secteur bioalimentaire auprès des étudiants.

Pleins feux sur la relève dans le secteur de la pêche commerciale

En 2023-2024, près de 80 % des bénéficiaires du volet 1 du Programme d'appui financier aux entreprises de pêche commerciale 2023-2026, « Appui financier à l'acquisition d'une première entreprise de pêche », avaient moins de 45 ans. Un total de 750 000 \$ a été octroyé à cette clientèle par le biais de ce volet, permettant de soutenir 15 projets. Cela démontre la présence d'une relève solide pour le secteur. À titre comparatif, en 2022-2023, le MAPAQ avait octroyé 1 350 000 \$ pour les pêcheurs de la relève par l'intermédiaire du programme d'achat d'une première entreprise de pêche, ce qui représentait 27 demandes de projets.

2. LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

Résultats relatifs au plan stratégique

Sommaire des résultats 2023-2024 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

ENJEU 1 : UN SECTEUR BIOALIMENTAIRE MOBILISÉ POUR UNE AUTONOMIE ALIMENTAIRE DURABLE

Orientation 1 : Investir pour l'autonomie alimentaire et la productivité

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Page
Objectif 1.1 Augmenter les achats alimentaires québécois sur les marchés	Indicateur 1 Proportion des établissements publics québécois visés s'étant donné une cible ou ayant indiqué leur objectif en matière d'achat d'aliments québécois	85 % (± 5 %)	92 %	16
	Indicateur 2 Écart du taux de croissance du chiffre d'affaires des entreprises bioalimentaires appuyées en commercialisation avec celui des livraisons manufacturières de la transformation alimentaire au Québec	> 0 %	13,4 %	16
Objectif 1.2 Accélérer l'investissement dans la compétitivité et la durabilité des entreprises bioalimentaires	Indicateur 3 Investissements cumulés générés par les entreprises bioalimentaires à la suite du soutien du Ministère	0,9 G\$	1,5 G\$	17

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Page
Objectif 1.3 Améliorer la productivité de la main-d'œuvre des entreprises bioalimentaires	Indicateur 4 Proportion des investissements cumulés générés par les entreprises bioalimentaires à la suite du soutien du Ministère visant l'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre	25 %	39,5 %	18

Orientation 2 : Intensifier les pratiques durables et notre réponse aux changements climatiques

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Page
Objectif 2.1 Favoriser la santé des consommateurs et des animaux par la responsabilisation de la clientèle	Indicateur 5 Proportion des établissements alimentaires maîtrisant les risques sanitaires	≥ 95 %	96,56 %	19
	Indicateur 6 Proportion cumulative des entreprises agricoles admissibles ayant reçu au moins une visite d'accompagnement visant l'amélioration collective des pratiques en matière de santé et de bien-être des animaux	74 %	75,3 %	20
Objectif 2.2 Renforcer la capacité d'innovation du secteur bioalimentaire dans ses domaines prioritaires	Indicateur 7 Investissements cumulés en recherche et en innovation générés à la suite du soutien du Ministère	147 M\$	189,8 M\$	21

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Page
Objectif 2.3 Accompagner les entreprises bioalimentaires engagées dans l'implantation de pratiques d'affaires responsables	Indicateur 8 Taux de variation du nombre cumulé de pratiques responsables d'entreprises bioalimentaires engagées dans leur implantation	Mesure du nombre initial	42 950 pratiques responsables	22
	Indicateur 9 Proportion des entreprises agricoles engagées dans l'implantation de pratiques agroenvironnementales	≥ 34 %	31 %	23
Objectif 2.4 Appuyer le secteur bioalimentaire dans la lutte contre les changements climatiques	Indicateur 10 Estimation de la réduction annuelle des émissions de gaz à effet de serre engendrée par des interventions ministérielles ciblées, déployées dans le secteur bioalimentaire (en kilotonnes d'équivalent dioxyde de carbone - kt éqCO ₂)	155 kt éqCO₂	151,7 kt éqCO₂	24

Orientation 3 : Valoriser notre territoire et nos entrepreneurs bioalimentaires

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Page
Objectif 3.1 Accroître la synergie des acteurs des territoires engagés dans la réalisation de priorités et d'initiatives d'intérêts collectifs	Indicateur 11 Taux de couverture des MRC impliquées dans une entente sectorielle bioalimentaire	≥ 95 %	96 %	25

ENJEU 2 : UNE ORGANISATION PERFORMANTE ET ATTRACTIVE

Orientation 4 : Améliorer les expériences client et employé

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Page
Objectif 4.1 Maintenir un haut niveau de satisfaction de la clientèle à l'égard de la prestation de services clés du Ministère	Indicateur 12 Taux de satisfaction de la clientèle envers les services visés	-	S.O.	26
Objectif 4.2 Simplifier la gestion des laboratoires d'expertise grâce à la solution numérique	Indicateur 13 Taux de réalisation d'une solution numérique unifiée	20 %	24 %	27
Objectif 4.3 Offrir un milieu de travail sain, stimulant et favorisant une expérience employé optimale	Indicateur 14 Indice de qualité de vie au travail	≥ 4,00/5 (± 0,05)	4,11/5	28

Résultats détaillés 2023-2024 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

ENJEU 1 : UN SECTEUR BIOALIMENTAIRE MOBILISÉ POUR UNE AUTONOMIE ALIMENTAIRE DURABLE

Orientation 1 : Investir pour l'autonomie alimentaire et la productivité

OBJECTIF 1.1 : AUGMENTER LES ACHATS ALIMENTAIRES QUÉBÉCOIS SUR LES MARCHÉS

Bien que l'accès ou la consolidation de nouveaux marchés au Québec ou hors Québec soit synonyme d'occasions d'affaires, ils ne sont pas pour autant sans risque et requièrent des investissements significatifs de la part des entreprises bioalimentaires. Les environnements d'affaires et économiques ont évolué et s'inscrivent dans un contexte de mondialisation intensifié, de chaînes d'approvisionnement comportant de plus en plus de défis, de rareté de main-d'œuvre accentuée par les changements démographiques et de compétition accrue sans oublier les attentes grandissantes des consommateurs.

Le Ministère soutient les entreprises bioalimentaires dans le développement de leurs marchés en leur offrant un accompagnement et un soutien financier, en promouvant l'offre bioalimentaire québécoise et en favorisant l'établissement de liens d'affaires durables. L'aide offerte vise un effet de levier réel à la fois sur les investissements des entreprises en matière de commercialisation de leurs produits et la croissance de leurs ventes. Le Ministère travaille également de concert avec les attachés commerciaux des délégations du Québec, dont la présence à l'étranger facilite les relations d'affaires et permet une connaissance fine des marchés porteurs.

L'achat d'aliments québécois par le milieu institutionnel est une priorité du gouvernement. Afin de promouvoir et de valoriser les produits bioalimentaires d'ici, le Ministère a lancé, à l'automne 2020, la Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois (SNAAQ), dont l'objectif en matière d'achat d'aliments québécois a été intégré à la Stratégie gouvernementale des marchés publics, coordonnée par le Secrétariat du Conseil du trésor. L'accroissement de la consommation d'aliments québécois dans le milieu institutionnel présente des défis organisationnels à la fois pour les ministères et les organismes publics, les entreprises bioalimentaires québécoises et les différents acteurs de la chaîne d'approvisionnement, comme les distributeurs et les concessions de services alimentaires. L'achat alimentaire s'inscrit dans un processus complexe de planification et d'approvisionnement qui doit être conforme aux normes et aux règlements en vigueur. L'accroissement de l'achat d'aliments québécois par les établissements publics nécessite donc des efforts qui se répercutent sur un ensemble de processus (ex. : approvisionnement alimentaire, conception des menus, connaissance de l'offre et de la disponibilité). Le déploiement de la SNAAQ devra se poursuivre pour rejoindre les établissements ne s'étant pas encore dotés d'une cible, et ce, malgré la mobilisation des ressources et une augmentation de l'intensité de leur implication.

Indicateur 1 : Proportion des établissements publics québécois visés s’étant donné une cible ou ayant indiqué leur objectif en matière d’achat d’aliments québécois

(mesure de départ : 46 % en 2021-2022)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	85 % (± 5 %)	92 % (± 5 %)	100 % (± 5 %)	100 % (± 5 %)
Résultats	92 %			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

La cible annuelle a été atteinte grâce à des efforts soutenus des organismes partenaires de la SNAAQ. De plus, la tenue de la troisième édition du Forum sur l’alimentation locale et durable dans les institutions publiques du Québec en novembre 2023 a mobilisé plus de 530 participants, dont plus de 300 institutions publiques visées et plus de 120 entreprises bioalimentaires québécoises. Des présentations mettant en lumière les bonnes pratiques en matière d’approvisionnement local et durable et proposant de nouvelles pistes de solutions ont eu lieu durant ce forum.

La tenue de cet événement a eu un effet d’entraînement significatif amenant de nombreuses institutions à solliciter l’équipe-conseil du Service d’accompagnement en approvisionnement local de l’Institut de tourisme et d’hôtellerie du Québec (ITHQ). Plus de 840 établissements ont bénéficié de cet accompagnement à ce jour dans la définition de cibles d’achats d’aliments québécois.

Indicateur 2 : Écart du taux de croissance du chiffre d’affaires des entreprises bioalimentaires appuyées en commercialisation avec celui des livraisons manufacturières de la transformation alimentaire au Québec

(mesure de départ : S.O.)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	> 0 %	> 0 %	> 0 %	> 0 %
Résultats	13,4 %			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Selon les informations obtenues lors d’une enquête menée au printemps 2024 auprès des entreprises bioalimentaires québécoises ayant reçu une aide pour développer leurs marchés et ayant terminé leur projet de commercialisation depuis au moins 12 mois, le taux de croissance du chiffre d’affaires des entreprises bioalimentaires soutenues est estimé à 15,8 % entre 2022 et 2023.

Le taux de croissance des livraisons manufacturières estimé par le MAPAQ à partir de données de Statistique Canada se situe, quant à lui, à 2,4 % en 2023 comparativement à 2022. L’écart du taux de croissance du chiffre d’affaires des entreprises bioalimentaires soutenues avec celui des livraisons manufacturières de la transformation alimentaire au Québec a été de 13,4 %. La cible annuelle est donc atteinte.

OBJECTIF 1.2 : ACCÉLÉRER L'INVESTISSEMENT DANS LA COMPÉTITIVITÉ ET LA DURABILITÉ DES ENTREPRISES BIOALIMENTAIRES

L'investissement constitue un vecteur essentiel des entreprises pour améliorer leur compétitivité et assurer leur développement durable, que ce soit pour accroître la productivité, réduire les coûts d'opération ou adopter des pratiques d'affaires responsables.

Le gouvernement du Québec a affirmé sa volonté de stimuler encore davantage l'investissement dans tout le secteur bioalimentaire, par exemple avec la mise en place d'une enveloppe spécifique pour les investissements en 2019 ou le déploiement de la Stratégie de croissance des serres au Québec 2020-2025.

Dans ce contexte, le Ministère a mis en place une série de mesures d'aide financière visant à accélérer l'investissement dans la compétitivité des entreprises et à accroître leur capacité à s'adapter aux enjeux en matière de développement durable. L'aide gouvernementale agit comme catalyseur des investissements générés par les entreprises.

Indicateur 3 : Investissements cumulés générés par les entreprises bioalimentaires à la suite du soutien du Ministère

(mesure de départ : 0,7 G\$ au 31 mars 2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	0,9 G\$	1,2 G\$	1,5 G\$	1,8 G\$
Résultats	1,5 G\$			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

En 2023-2024, les investissements cumulés générés ont dépassé la cible fixée à 0,9 G\$. Au total, les programmes du Ministère ont soutenu des investissements de près de 1,5 G\$ et ceux-ci sont répartis comme suit pour les trois secteurs bioalimentaires :

- Agricole : 713,3 M\$
- Transformation alimentaire : 708,0 M\$
- Pêcheries et aquaculture : 75,2 M\$

Dans le secteur de la production agricole, les investissements générés incluent les projets financés grâce à l'Initiative ministérielle : relève agricole et entrepreneuriat, certaines mesures de Prime-Vert, ainsi que des projets soutenus grâce au Programme de soutien au développement des entreprises serricoles.

Dans le secteur de la transformation alimentaire, le Programme Transformation alimentaire 2021-2023 a contribué au financement de projets de plus grande envergure, augmentant ainsi les investissements générés cumulés de ce secteur.

Pour le secteur des pêcheries et de l'aquaculture, les résultats s'expliquent surtout par un plus grand nombre de projets réalisés qu'anticipés, notamment ceux financés par le Programme d'appui financier au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales.

OBJECTIF 1.3 : AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE DES ENTREPRISES BIOALIMENTAIRES

Au cours des dernières années, la rareté de main-d'œuvre s'est imposée comme un enjeu majeur pour tous les employeurs au Québec, plus particulièrement ceux du secteur bioalimentaire, qui compte de plus en plus sur l'apport de la main-d'œuvre étrangère. Les impacts de cet enjeu pour les entreprises bioalimentaires sont nombreux : incidences sur la disponibilité des aliments, limite de la croissance économique, risques pour la santé et la sécurité des travailleurs (ex. : prolongement des quarts de travail, pressions exercées sur la productivité), forte dépendance de la main-d'œuvre étrangère, etc.

La productivité de la main-d'œuvre fait partie des priorités gouvernementales au chapitre des investissements. Son amélioration permet, entre autres choses, de renforcer la résilience des entreprises bioalimentaires. L'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre et de son efficacité passe notamment par la robotisation et l'automatisation de procédés ainsi que par l'achat et l'installation d'équipements et d'outils technologiques.

Dans ce contexte, le Ministère souhaite qu'une part importante des investissements générés par les entreprises du secteur bioalimentaire à la suite de son soutien permettent l'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre pour assurer la pérennité de ces entreprises.

Indicateur 4 : Proportion des investissements cumulés générés par les entreprises bioalimentaires à la suite du soutien du Ministère visant l'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre

(mesure de départ : S.O.)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	25 %	25 %	25 %	25 %
Résultats	39,5 %			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

En 2023-2024, une proportion de 39,5 % des investissements cumulés générés par les entreprises bioalimentaires, soit près de 1500 projets, a bénéficié du soutien du Ministère par le biais de certaines mesures d'investissement spécifiques visant l'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre. Les investissements générés sont attribuables principalement au Programme Transformation alimentaire 2021-2023. Ce programme représente en 2023-2024 l'un des plus importants leviers pour l'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre pour les entreprises bioalimentaires.

Orientation 2 : Intensifier les pratiques durables et notre réponse aux changements climatiques

OBJECTIF 2.1 : FAVORISER LA SANTÉ DES CONSOMMATEURS ET DES ANIMAUX PAR LA RESPONSABILISATION DE LA CLIENTÈLE

La maîtrise des risques sanitaires est une responsabilité qui incombe à tous les intervenants de la chaîne bioalimentaire, y compris les consommateurs. La salubrité et l'innocuité des aliments sont d'une importance capitale pour la qualité de ceux-ci et la santé de la population. À cet égard, l'inspection des établissements alimentaires concernés (restaurants, supermarchés, traiteurs, abattoirs, usines de transformation, fermes laitières) permet de concilier l'évaluation, l'intervention et l'accompagnement, et de contribuer à la responsabilisation des exploitants de ces établissements. Le travail d'inspection consiste à évaluer le niveau de maîtrise général de l'établissement par l'entremise d'un programme de contrôle de la qualité et de la formation du personnel. En plus d'établir le degré de conformité ou de non-conformité des établissements, l'inspection permet de recommander l'adoption de bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité alimentaires (aliments, opérations, équipements, hygiène du personnel, environnement de travail). De plus, les établissements alimentaires inspectés sont sensibilisés par le Ministère à différents égards (ex. : réduction du gaspillage alimentaire).

Les enjeux de santé animale influent simultanément sur la santé humaine, les exigences en matière de commerce, la rentabilité des entreprises et le choix des consommateurs. La mondialisation des marchés ainsi que les changements climatiques et démographiques accentuent la pression sur le statut sanitaire des élevages québécois. Pour y faire face, des outils efficaces de surveillance, de prévention et de contrôle des maladies doivent être développés afin de protéger la santé des animaux et des populations, et d'assurer une pérennité et une stabilité économique à l'industrie.

Le Ministère a pour objectif ultime l'amélioration durable de la santé et du bien-être des cheptels par une plus grande sensibilisation et un accompagnement structuré en ce qui a trait à l'adoption de pratiques recommandées concernant notamment l'utilisation judicieuse des médicaments, le bien-être des animaux de même que la prévention et le contrôle des risques sanitaires, y compris la biosécurité. Pour ce faire, il met régulièrement en œuvre de nouvelles campagnes de sensibilisation et de prévention s'adressant à de nouveaux secteurs de production et portant sur de nouveaux thèmes.

Indicateur 5 : Proportion des établissements alimentaires maîtrisant les risques sanitaires

(mesure de départ : 97,2 % en 2021-2022)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	≥ 95 %	≥ 95 %	≥ 95 %	≥ 95 %
Résultats	96,56 %			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Les résultats obtenus quant à la maîtrise des risques sanitaires sont à la mesure des efforts concertés et soutenus, autant du gouvernement que des établissements alimentaires. L’inspection des établissements alimentaires sert à surveiller et à améliorer le niveau de responsabilisation des entreprises.

La démarche du Ministère en matière d’inspection repose sur des méthodes d’enquête et de surveillance planifiées en fonction de la maîtrise des risques sanitaires d’un établissement. Cette démarche permet au Ministère de concentrer les efforts là où ils sont davantage requis, favorisant les gains d’efficacité.

Indicateur 6 : Proportion cumulative des entreprises agricoles admissibles ayant reçu au moins une visite d’accompagnement visant l’amélioration collective des pratiques en matière de santé et de bien-être des animaux

(mesure de départ : 71 % en 2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	74 %	76 %	78 %	80 %
Résultats	75,3 %			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

En 2023-2024, 265 nouvelles entreprises ont reçu au moins une visite d’accompagnement visant l’adoption de bonnes pratiques de prévention et de contrôle des maladies animales, ce qui représente une hausse de 4,3 % du nombre cumulatif de nouvelles entreprises. Ce résultat est en bonne partie attribuable à la mise en place successivement de deux campagnes dans le secteur bovin laitier visant des thèmes qui n’étaient pas prévus au Programme intégré de santé animale du Québec jusqu’ici, soit la prévention de la leucose bovine (2022) et l’utilisation judicieuse des antibiotiques (2024). Comme le secteur bovin laitier est le secteur de production qui comporte le plus grand nombre d’entreprises, il est par conséquent prévisible qu’il contribue plus fortement à la participation au programme.

OBJECTIF 2.2 : RENFORCER LA CAPACITÉ D'INNOVATION DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE DANS SES DOMAINES PRIORITAIRES

Le Ministère soutient l'écosystème québécois d'innovation lié au secteur bioalimentaire, qui repose notamment sur des organismes de recherche et de transfert dont l'un des rôles est d'aider les entreprises bioalimentaires à relever les défis de compétitivité découlant des exigences en matière de développement durable des industries et d'ouverture des marchés. De plus, les organismes de recherche et de transfert doivent intégrer les attentes des consommateurs et de la société dans les systèmes de production alimentaire. L'acquisition de connaissances factuelles et applicables ainsi que la mobilisation importante de ressources pour les activités de recherche et d'innovation dans des domaines prioritaires sont cruciales pour la prospérité et la durabilité du secteur bioalimentaire.

Les coûts de la recherche et du transfert sont élevés pour les entreprises qui peuvent difficilement les assumer entièrement. L'axe 3 de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027 vise d'ailleurs à soutenir les investissements et la commercialisation des innovations en entreprise.

Pour sa part, le Plan d'agriculture durable 2020-2030 assure une cohésion de la démarche agroenvironnementale et favorise l'atteinte de résultats positifs pour l'environnement par l'entremise de cinq mesures phares, dont l'une porte spécifiquement sur le développement des connaissances. Une entente de partenariat avec le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT) a été signée en 2021. Elle comprend deux volets : la mise en place et la gestion du Réseau québécois de recherche en agriculture durable et la gestion du Programme orienté en partenariat sur l'agriculture durable.

La Politique bioalimentaire, avec sa cible relative à l'amélioration de la qualité nutritive des aliments transformés au Québec et son plan de mise en œuvre, mise également sur l'innovation des entreprises de transformation alimentaire pour offrir et mettre en valeur des aliments présentant une bonne qualité nutritive. Cette cible concorde avec la Politique gouvernementale de prévention en santé et le Plan d'action interministériel 2022-2025.

Sur le plan de la recherche et de l'innovation, en plus de ses propres investissements, le Ministère mise encore sur un effet de levier auprès de ses partenaires pour accroître les efforts à cet égard dans le secteur bioalimentaire, selon les principes de la Politique sur la conduite responsable en recherche.

Indicateur 7 : Investissements cumulés en recherche et en innovation générés à la suite du soutien du Ministère

(mesure de départ : 87,1 M\$ au 31 mars 2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	147 M\$	230 M\$	294 M\$	358 M\$
Résultats	189,8 M\$			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

En 2023-2024, le milieu de la recherche et de l'innovation du secteur bioalimentaire a généré 189,8 M\$ d'investissements cumulés à la suite du soutien du MAPAQ. Les résultats ont permis au Ministère de dépasser de 42,8 M\$ sa cible (147 M\$), principalement grâce au financement de 63 nouveaux projets de recherche et d'innovation et à une hausse des investissements de plus de 9,1 M\$ constatée au sein des centres de recherche et d'expertise soutenus par le MAPAQ. Notons également l'investissement de 5 M\$ en 2023-2024 découlant de l'entente avec le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies pour l'établissement d'un réseau d'expertise en agriculture durable et pour la mise en place d'un programme orienté en partenariat sur l'agriculture durable.

OBJECTIF 2.3 : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES BIOALIMENTAIRES ENGAGÉES DANS L'IMPLANTATION DE PRATIQUES D'AFFAIRES RESPONSABLES

Les enjeux en matière de durabilité du secteur bioalimentaire sont nombreux et variés, notamment quant à l’approvisionnement, à l’investissement, à la santé des consommateurs et des animaux, à l’offre de produits écoresponsables, à la gestion des ressources naturelles ainsi qu’à la biodiversité, et ce, dans un contexte de changements climatiques et de transition socioécologique. Le sérieux des engagements liés au développement durable est de plus en plus déterminant pour l’attraction et la rétention de la main-d’œuvre qualifiée de même que la réponse aux attentes des consommateurs, des grands acheteurs et des bailleurs de fonds, par exemple avec l’intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Par sa mission, le Ministère soutient sa clientèle depuis plusieurs années par le biais de mesures d’aide financière à vocation de développement durable. Il vise à mesurer l’évolution des efforts des entreprises bioalimentaires relatifs à l’implantation de pratiques d’affaires responsables, dont les pratiques agroenvironnementales. L’engagement des entreprises bioalimentaires financées par le Ministère, dans le cadre de mesures ciblées visant principalement l’implantation de pratiques d’affaires responsables, fera l’objet d’un suivi au regard des pratiques et de la proportion des entreprises agricoles. Ces pratiques peuvent être en lien avec, par exemple, des enjeux environnementaux ou sociaux (ex. : gestion des matières résiduelles, réduction des pertes alimentaires, amélioration de la santé et du bien-être des animaux, gestion des risques sanitaires, alimentaires, de santé publique et environnementaux, utilisation de technologies propres, efficacité énergétique), des engagements gouvernementaux spécifiques en matière de durabilité (ex. : ceux liés aux objectifs du Plan d’agriculture durable 2020-2030), la conformité législative ou réglementaire, la mise aux normes ou l’accompagnement des entreprises pour l’adoption de bonnes pratiques.

Indicateur 8 : Taux de variation du nombre cumulé de pratiques responsables d’entreprises bioalimentaires engagées dans leur implantation

(mesure de départ : S.O.)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	Mesure du nombre initial	+ 20 % par rapport à 2023-2024	+ 20 % par rapport à 2024-2025	+ 20 % par rapport à 2025-2026
Résultats	42 950 pratiques responsables			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

L’exercice 2023-2024 a été marqué par le lancement de plusieurs programmes ministériels. Ces derniers sont issus des travaux réalisés dans le cadre du *Chantier sur l’architecture des programmes* qui a débuté en 2022. Certains de ces programmes, qui seront en vigueur pour quelques années, influenceront les entreprises dans l’implantation de pratiques responsables. La mesure de départ qui a ainsi été calculée au terme de cette année offrira une base pour la durée du plan stratégique, afin de suivre la variation du nombre cumulé de pratiques responsables d’entreprises bioalimentaires engagées dans leur implantation.

Indicateur 9 : Proportion des entreprises agricoles engagées dans l'implantation de pratiques agroenvironnementales

(mesure de départ : 32 % au 31 mars 2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	≥ 34 %	≥ 34 %	≥ 34 %	≥ 34 %
Résultats	31 %			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

En 2023-2024, la proportion des entreprises agricoles engagées dans l'implantation de pratiques agroenvironnementales est de 31 % et n'atteint pas la cible. Le déploiement des nouvelles versions du Programme services-conseils et du programme Prime-Vert, de même que l'ajout à l'hiver 2024 d'un troisième groupe d'entreprises participantes à l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales sont des actions qui devraient accroître le soutien financier et la proportion des entreprises engagées en agroenvironnement dans les prochaines années.

OBJECTIF 2.4 : APPUYER LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE DANS LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le secteur bioalimentaire québécois est responsable d'environ 20 % du total des émissions de GES au Québec. En 2021, le secteur de la production agricole rejetait à lui seul 8,05 mégatonnes d'équivalent de dioxyde de carbone, ce qui représentait 10,4 % des émissions de GES québécois. La même année, la production agricole arrivait au troisième rang parmi les grands secteurs d'émission de GES, derrière les transports et l'industrie. Dans ce contexte, les entreprises du secteur bioalimentaire doivent contribuer à l'effort global de réduction des émissions de GES du Québec tout en étant confrontées à des enjeux spécifiques liés à l'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

La participation active du secteur bioalimentaire à l'atteinte de la cible de réduction des émissions de GES de 37,5 % sous le niveau de 1990 d'ici 2030 est une priorité.

C'est notamment à l'aide du Plan de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030 ainsi que de certaines mesures phares du Plan d'agriculture durable 2020-2030 que le secteur bioalimentaire québécois peut contribuer à l'atténuation des changements climatiques. Dans ce but, plusieurs interventions du Ministère visent à outiller les acteurs du milieu pour qu'ils puissent prendre de meilleures décisions en ce sens. En parallèle, les pratiques et les technologies continuent d'évoluer, et l'amélioration générale des performances permet de diminuer l'intensité de ces émissions.

Le Ministère poursuit ses efforts à cet égard en déployant différentes interventions visant à contribuer à l'amélioration de l'empreinte carbone du secteur bioalimentaire.

Indicateur 10 : Estimation de la réduction annuelle des émissions de gaz à effet de serre engendrée par des interventions ministérielles ciblées, déployées dans le secteur bioalimentaire (en kilotonnes d'équivalent dioxyde de carbone - kt éqCO₂)

(mesure de départ : 90 kt éqCO₂ en 2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	155 kt éqCO ₂	255 kt éqCO ₂	155 kt éqCO ₂	105 kt éqCO ₂
Résultats	151,7 kt éqCO ₂			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

En 2023-2024, l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre engendrée par des interventions ministérielles ciblées, déployées dans le secteur bioalimentaire, est estimée à 151,7 kt éqCO₂. Bien qu'il soit très près, le résultat n'atteint pas la cible de 155 kt éqCO₂. Les travaux se poursuivent pour identifier et déployer de nouvelles pratiques agroenvironnementales et actions structurantes permettant l'atteinte des cibles dans les prochaines années.

Cet indicateur considère principalement les pratiques implantées sur les superficies déclarées dans le cadre de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales qui contribuent à la captation du carbone ou à la réduction des émissions de GES.

Orientation 3 : Valoriser notre territoire et nos entrepreneurs bioalimentaires

OBJECTIF 3.1 : ACCROÎTRE LA SYNERGIE DES ACTEURS DES TERRITOIRES ENGAGÉS DANS LA RÉALISATION DE PRIORITÉS ET D'INITIATIVES D'INTÉRÊTS COLLECTIFS

En matière de développement territorial, le rôle du Ministère repose sur divers fondements, dont la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 (prolongée jusqu'en 2024) de même que la Politique bioalimentaire. Cette stratégie resitue les décisions en matière de développement au palier régional en s'appuyant sur les priorités de développement établies par les élus municipaux de chaque région et sur la capacité d'agir des ministères et des organismes pour adapter leurs interventions en étant au service des régions. Le Ministère s'est doté d'un plan d'action en matière d'occupation et de vitalité des territoires dans lequel sont présentés des engagements visant à concrétiser les trois objectifs phares de la Stratégie, soit la décentralisation, la délégation et la régionalisation. De son côté, la Politique bioalimentaire s'articule autour d'orientations, dont la quatrième, qui s'énonce comme suit : « Des territoires dynamiques contribuant à la prospérité du bioalimentaire ».

Le développement du secteur bioalimentaire québécois repose notamment sur l'identification commune de priorités stratégiques ainsi que sur la mise en œuvre synergique de projets et d'activités ayant des retombées collectives. Cela passe, entre autres, par la concertation des différents acteurs liés au développement du secteur bioalimentaire, situés sur l'ensemble du territoire québécois. Les ententes sectorielles de développement du secteur bioalimentaire contribuent à la concertation de ces acteurs pour permettre la mise en œuvre de projets liés aux priorités des territoires. Au cours des dernières années, l'implication du Ministère dans la mobilisation de ces acteurs lors d'exercices de concertation a atteint un niveau se rapprochant d'une couverture complète du territoire québécois. En effet, en février 2023, 22 ententes sectorielles bioalimentaires étaient actives dans l'ensemble des régions du Québec. Les ententes sectorielles de développement du secteur bioalimentaire permettent de mettre en œuvre différents projets prioritaires pour les régions, par exemple la promotion des marques territoriales et le soutien aux initiatives de mise en marché de proximité.

Le Ministère poursuit ses efforts avec les municipalités régionales de comté (MRC) pour le maintien de la mobilisation et de l'implication des partenaires existants dans ces exercices de concertation. Ses directions régionales jouent un rôle stratégique dans le maintien de cette mobilisation afin de permettre de contribuer à la valorisation du territoire et au développement du secteur bioalimentaire.

Indicateur 11 : Taux de couverture des MRC impliquées dans une entente sectorielle bioalimentaire

(mesure de départ : 95 % en 2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	≥ 95 %	≥ 95 %	≥ 95 %	≥ 95 %
Résultats	96 %			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

En 2023-2024, 96 % des MRC étaient engagées dans une entente sectorielle de développement bioalimentaire. La signature de sept nouvelles ententes ainsi que de sept avenants a permis de maintenir le taux d'engagement des MRC sur les territoires déjà couverts.

Le maintien de ce taux d'engagement des MRC démontre bien leur mobilisation, ainsi que celle des autres partenaires, à poursuivre le développement du secteur bioalimentaire autour des priorités établies. Les directions régionales du MAPAQ jouent un rôle stratégique important dans le maintien de cette mobilisation pour contribuer à la valorisation du territoire et au développement du secteur bioalimentaire.

ENJEU 2 : UNE ORGANISATION PERFORMANTE ET ATTRACTIVE

Orientation 4 : Améliorer les expériences client et employé

OBJECTIF 4.1 : MAINTENIR UN HAUT NIVEAU DE SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE À L'ÉGARD DE LA PRESTATION DE SERVICES CLÉS DU MINISTÈRE

La Loi sur l'administration publique impose plusieurs exigences aux ministères et aux organismes gouvernementaux, dont la connaissance des attentes de leur clientèle et la publication d'une déclaration de services aux citoyens (DSC). En 2019-2020 et en 2022-2023, le Ministère a mené deux sondages pour mesurer la satisfaction des principaux segments de sa clientèle. Par le passé, cette dernière était généralement satisfaite de ses relations avec le Ministère.

De plus, le Ministère vise à s'assurer que la satisfaction de sa clientèle se maintient ou s'améliore par rapport à sa prestation de services et qu'il respecte les engagements qu'il a pris dans sa DSC. À cet égard, en plus du sondage effectué en mars 2023, il est notamment prévu de sonder à deux autres reprises (2024-2025 et 2026-2027) les clientèles des services visés. Ces services sont identifiés à partir des derniers résultats disponibles et, le cas échéant, selon certains enjeux spécifiques en lien avec l'offre ou la qualité de la prestation de services du Ministère. Cette façon de faire permet de mesurer l'atteinte des engagements de sa DSC en plus d'identifier des pistes d'amélioration possibles.

Indicateur 12 : Taux de satisfaction de la clientèle envers les services visés

(mesure de départ : 8,3/10 en 2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	-	≥ 8,3/10	-	≥ Résultat au 31 mars 2025 (± 5 %)
Résultats	S.O.			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Bien qu'aucune cible ne fût prévue en 2023-2024, le Ministère a mené des travaux préalables aux mesures du taux de satisfaction des clientèles visées prévues aux prochains exercices.

En effet, les travaux d'élaboration du Plan d'action 2024-2027 pour l'amélioration du taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des services du MAPAQ ont été lancés à l'automne 2023 et se sont échelonnés jusqu'au printemps 2024. Près d'une vingtaine de professionnels issus de différents secteurs du Ministère ont été consultés dans le cadre de ce processus.

Élaboré en fonction des résultats des sondages obtenus au printemps 2023, le plan d'action permettra de cibler les améliorations nécessaires afin d'atteindre la cible prévue en 2024-2025.

OBJECTIF 4.2 : SIMPLIFIER LA GESTION DES LABORATOIRES D'EXPERTISE GRÂCE À LA SOLUTION NUMÉRIQUE

Le Ministère dispose de trois laboratoires d'expertise qui se préoccupent de la santé des animaux et des végétaux ainsi que des aliments vendus au Québec. Ces laboratoires ont une expertise en matière de phytoprotection, de santé animale et d'analyses alimentaires. Ils offrent des services d'expertise analytique afin d'apporter un soutien à la surveillance de la santé du cheptel québécois et des problématiques phytosanitaires en plus de contribuer à assurer l'innocuité des aliments consommés au Québec. Dans un esprit de complémentarité, ils assurent une surveillance du secteur bioalimentaire pour le bien des producteurs et des consommateurs. La synergie qui existe entre les laboratoires du Ministère et leurs partenaires améliore la capacité et la rapidité d'intervention en cas de crise. Les laboratoires d'expertise constituent donc un service clé du Ministère. Ce dernier a choisi d'y consacrer ses efforts en matière de transformation numérique en priorité.

Dans le cadre de son projet de plan de transformation numérique 2023-2027, le Ministère souhaite être une organisation performante et agile, offrant des outils efficaces à la clientèle et au personnel des laboratoires d'expertise en les optimisant selon leurs besoins, et ce, pour maximiser les expériences client et employé.

Afin de simplifier la gestion des laboratoires d'expertise, le Ministère élabore une solution numérique unifiée. Il s'agit d'un projet qui consiste à munir les trois laboratoires d'un seul système informatique, ce qui réduira les efforts d'entretien.

Indicateur 13 : Taux de réalisation d'une solution numérique unifiée

(mesure de départ : 0 % en 2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	20 %	50 %	80 %	100 %
Résultats	24 %			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Au cours des premiers mois, la stratégie de réalisation du projet a été produite afin d'optimiser les différentes étapes menant à l'acquisition de la solution retenue, ainsi qu'à son intégration. Le dossier d'affaires, pour lequel des travaux avaient commencé avant le 1^{er} avril 2023, a été complété et approuvé le 18 août 2023 par les autorités compétentes.

OBJECTIF 4.3 : OFFRIR UN MILIEU DE TRAVAIL SAIN, STIMULANT ET FAVORISANT UNE EXPÉRIENCE EMPLOYÉ OPTIMALE

Dans un souci d’attractivité et de rétention de son personnel, il importe pour le Ministère d’assurer un milieu de travail sain et stimulant qui favorise une expérience employé optimale. Depuis 2020-2021, l’outil de sondage qu’il utilise lui permet d’obtenir un portrait de la situation en matière de santé et de qualité de vie au travail. Ce portrait lui permet par la suite de prioriser les actions à accomplir selon différents indicateurs mesurés. Par exemple, la reconnaissance au travail, le soutien du gestionnaire, l’engagement, les occasions de développement professionnel, l’autonomie, la clarté des rôles et l’équilibre entre le travail et la vie privée peuvent être évalués.

Le Ministère poursuit le suivi de cet indicateur et la mise en place d’actions visant à soutenir ses gestionnaires et des membres de son personnel dans le maintien ou l’amélioration de différents aspects liés à une expérience employé optimale ainsi qu’à un milieu de travail sain et stimulant permettant le déploiement du plein potentiel des personnes.

Indicateur 14 : Indice de qualité de vie au travail

(mesure de départ : moyenne de 3,98/5 de 2020-2021 à 2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	≥ 4,00/5 (± 0,05)	≥ 4,00/5 (± 0,05)	≥ 4,00/5 (± 0,05)	≥ 4,00/5 (± 0,05)
Résultats	4,11/5			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

En 2023-2024, plusieurs actions ministérielles ont été mises en place afin de bonifier l’expérience employé. Par exemple, des outils et conférences sur la gestion de la charge de travail ainsi que des conférences sur la santé physique et psychologique ont été diffusés. Des formations et ateliers sur la reconnaissance ont également été proposés aux équipes. Les gestionnaires ont été invités à présenter les résultats du sondage propres à leur équipe et à mettre en place des actions pour maintenir ou améliorer la qualité de vie au travail au sein de leur unité. Le résultat de 2023-2024 représente d’ailleurs le meilleur résultat atteint depuis le début des mesures en 2020.

2.2 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

Résultats relatifs aux engagements portant sur la qualité des services

Dans une perspective d'amélioration continue, le Ministère s'est engagé à faire un suivi des résultats relatifs à la satisfaction de ses clientèles et à l'efficacité du traitement de leurs demandes à l'indicateur 12 du plan stratégique (voir la section 2.1).

Résultats relatifs aux engagements portant sur les normes de service

Le gouvernement du Québec a pris l'engagement de renforcer ses relations avec les citoyens et de leur offrir des services de qualité en harmonie avec leurs besoins et au meilleur coût possible. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation souscrit entièrement à cette orientation en vue d'améliorer de manière continue la qualité des services qu'il fournit à la population du Québec et à ses clientèles. Dans sa plus récente Déclaration de services aux citoyens (DSC), publiée à l'automne 2021, le Ministère, ainsi que toute son équipe, a réaffirmé son engagement à fournir en toute circonstance à ses clientèles des services accessibles, courtois, rigoureux, transparents, équitables et simplifiés.

Sommaire des résultats des engagements portant sur les normes de service de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens

Date d'entrée en vigueur : 31 octobre 2021

Engagements	Cibles prévues par la DSC	Résultats 2022-2023	Résultats 2023-2024
Engagement relatif aux services téléphoniques Répondre à votre demande d'information générale dans un délai de 3 minutes	85 % des appels	88 % des appels ont eu un délai d'attente de 3 minutes ou moins (délai moyen de 1 minute) (Atteinte)	90 % des appels ont eu un délai d'attente de 3 minutes ou moins (délai moyen de 1 minute) (Atteinte)

Engagements	Cibles prévues par la DSC	Résultats 2022-2023	Résultats 2023-2024
Engagement relatif aux demandes d'accès Répondre à votre demande d'accès à l'information dans le respect des délais prescrits par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels	100 % des demandes	100 % des demandes ont obtenu une réponse dans le respect des délais prescrits par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Atteinte)	100 % ⁴ des demandes ont obtenu une réponse dans le respect des délais prescrits par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Atteinte)
Engagement sur le traitement des plaintes Traiter votre plainte dans un délai de 20 jours ouvrables, conformément à la Politique ministérielle de gestion des plaintes	100 % des plaintes	86 % des plaintes ont été traitées dans un délai de 20 jours ouvrables (Non atteinte)	96 % des plaintes ont été traitées dans un délai de 20 jours ouvrables (Non atteinte)

Explication des résultats obtenus

Le Ministère a traité ses plaintes en moyenne en 11 jours ouvrables. Pour l'année 2023-2024, une seule plainte a été traitée au-delà du délai de 20 jours.

Suivi 2023-2024 des plaintes sur la qualité des services

Catégories	Première instance	Deuxième instance ⁵
Reçues	23	4
Traitées	24	4
Fondées	7	0
Délai moyen de traitement (jours ouvrables)	11	11

4. Résultat arrondi. Une demande a obtenu une réponse hors délais (voir la section 4.7).

5. Les demandes de révision de décisions des programmes d'aide financière n'ont pas été comptabilisées comme étant des plaintes sur la qualité des services, bien que le canal de deuxième instance les traite selon les mêmes paramètres.

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteurs d'activité	2022-2023	2023-2024	Écart
Développement durable, territorial et sectoriel	460	451	-9
Pêches et aquaculture commerciales	51	50	-1
Transformation, marchés, main-d'œuvre et politiques intergouvernementales	53	56	3
Salubrité alimentaire, inspection et santé animale	500	522	22
Politiques bioalimentaires, programmes et innovation	140	148	8
Direction du ministère	189	195	6
Total	1 393	1422	29

Formation et perfectionnement du personnel

Les informations ci-dessous sont présentées selon les critères prévus dans la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. Cette reddition de comptes s'effectue selon l'année civile.

Proportion de la masse salariale investie en formation

	2022	2023
Proportion de la masse salariale (%)	1,1	1,7

Nombre moyen de jours de formation par personne

	2022	2023
Cadre	1,3	2,0
Professionnel	3,3	4,6
Fonctionnaire	5,3	5,3
Total	4,0	4,7

Somme allouée par personne

	2022	2023
Somme allouée par personne	1 062,10 \$	1 409,54 \$

Taux de départ volontaire du personnel régulier

Taux de départ volontaire du personnel régulier

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Taux de départ volontaire (%)	10,6	12,3	10,9

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	44	36	45

Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise⁶ : la régionalisation de 5 000 emplois. Le projet, sur un horizon de dix ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

Emplois régionalisés au 31 janvier 2024⁷

Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028	Total des emplois régionalisés par l'organisation du 1 ^{er} octobre 2018 au 31 janvier 2024
98	64

6. Les termes « administration publique » et « organisations de l'administration publique (OAP) », dans le cadre du Plan gouvernemental de régionalisation, excluent les réseaux de la santé et de l'éducation qui ne sont pas visés par le plan.

7. Emplois régionalisés au 31 janvier 2024, selon les critères du Plan gouvernemental de régionalisation et les détails fournis dans le document de questions et réponses.

3.2 Utilisation des ressources financières

Dépenses par secteur d'activité

Dépenses et évolution par secteur d'activité

Secteurs d'activité	Budget de dépenses 2023-2024 ⁸ (000 \$) [1]	Dépenses estimées au 31 mars 2024 ⁹ (000 \$) [2]	Écart (000 \$) [3] = [2] - [1]	Dépenses réelles 2022-2023 ¹⁰ (000 \$) [4]
Programme 1 – Développement des entreprises bioalimentaires et qualité des aliments				
Direction et administration	57 795,0	59 206,8	1 411,8	75 603,7
Développement durable, territorial et sectoriel	212 836,1	173 184,1	(39 652,0)	228 040,4
Transformation, marchés, main-d'œuvre et politiques intergouvernementales	32 932,4	44 920,9	11 988,5	116 952,2
Pêches et aquaculture commerciales	18 280,7	48 174,5	29 893,8	21 753,3
Remboursement des taxes foncières et de compensations aux exploitations agricoles	214 671,4	242 288,2	27 616,8	230 272,4
Santé animale et inspection des aliments	65 453,2	78 849,5	13 396,3	73 819,4
Politiques bioalimentaires, programmes et innovation	159 861,5	125 559,1	(34 302,4)	0,0
Modification comptable – Paiements de transfert	0,0	0,0	0,0	(217,5)
SOUS-TOTAL – Programme 1	761 830,3	772 183,1	10 352,8	746 223,9
Mesures du Budget 2023-2024	17 100,0	0,0	(17 100,0)	0
Total – Programme 1	778 930,3	772 183,1	(6 747,2)	746 223,9
Programme 2- Organismes d'État¹¹				
La Financière agricole du Québec	378 537,1	394 144,4	15 607,3	372 229,4
Institut de technologie agroalimentaire du Québec	34 474,4	47 984,0	13 509,6	36 381,4
Sous-total Programme 2	413 011,5	442 128,4	29 116,9	408 610,8
Mesures du Budget 2023-2024	5 000,0	0,0	(5 000,0)	0
Total – Programme 2	418 011,5	442 128,4	24 116,9	408 610,8
Total APA	1 196 941,8	1 214 311,5	17 369,7	1 154 834,7

Les écarts entre le budget de dépenses 2023-2024 et les dépenses prévues au 31 mars 2024 s'expliquent par des virements ou transferts de crédits ou, le cas échéant, des recours au Fonds de suppléance qui ont été autorisés par le Conseil du trésor, ainsi que par des crédits au net prévus au Programme 1.

8. Budget de dépenses 2023-2024 incluant les mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance présenté dans le volume « Crédits et dépenses des portefeuilles » du Budget de dépenses 2023-2024.

9. Dépenses préliminaires, car les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.

10. Comptes publics 2022-2023.

11. Considérant uniquement l'aide financière versée par le Ministère à La Financière agricole du Québec et à l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec, deux organismes autres que budgétaires, et excluant la Commission de protection du territoire agricole ainsi que la Régie des marchés agricoles et alimentaires, des organismes budgétaires qui disposent de leurs propres crédits votés et qui rendent compte de leurs résultats dans leur rapport annuel.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Principales réalisations en ressources informationnelles en 2023-2024

Dans le Plan stratégique 2023-2027 du Ministère, l'accent est placé sur l'amélioration des expériences client et employé pour développer une organisation performante et attractive.

À cet enjeu s'ajoute la sécurité, qui reste une priorité au sein de l'organisation. Tous les efforts nécessaires à une expérience sécuritaire continuent d'être déployés au Ministère, assurant un environnement fonctionnel et sécuritaire à son personnel et à sa clientèle. Plus de 60 % des dépenses en 2023-2024 concernent les activités d'entretien et d'amélioration des systèmes de mission et de soutien du Ministère (fonctionnement), ce qui a permis non seulement d'assurer l'accès aux systèmes pour les employés, mais aussi de répondre aux besoins d'amélioration des utilisateurs des systèmes.

D'importants efforts ont également été déployés dans la mise en place d'une zone d'accueil infonuagique, qui devrait permettre d'accueillir les infrastructures physiques et les systèmes applicatifs du MAPAQ d'ici 2025.

Les équipes sont actuellement à pied d'œuvre pour offrir un premier service en ligne aux entreprises du secteur alimentaire, soit la possibilité d'exposer leurs produits au sein du Répertoire des aliments du Québec. Ce service introduira également l'utilisation de la solution d'authentification gouvernementale, soit clicSÉCUR Entreprises.

Des travaux sont en cours sur une solution numérique pour offrir aux clientèles et employés du MAPAQ la possibilité de favoriser la transmission de dossiers clients via un espace sécurisé. Au 31 mars 2024, le projet était à la fin de sa phase de planification.

Un projet visant le paiement en ligne est passé en phase d'exécution en 2023-2024. À terme, cette fonctionnalité constituera un allègement administratif important pour les clientèles, et permettra également de traiter les dossiers plus rapidement et de manière sécurisée.

Finalement, le Ministère a poursuivi ses investissements en acquisitions d'équipements informatiques totalisant 2 108 854 \$, assurant aux employés du MAPAQ un accès à des appareils toujours performants et sécuritaires. Le reste des investissements touche surtout les projets informatiques, qui eux s'élèvent à 1 272 819 \$.

Valeur induite par les ressources informationnelles sur la performance organisationnelle

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2023-2024

Types de compte	Budget autorisé (000 \$)	Coût réel (000 \$)	Coût réel (%)
Dépenses	25 036,8	25 996,2	104
Investissements	5 394,4	3 381,7	63
Total	30 431,2	29 377,9	97

4. LES ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion des effectifs

Répartition et évolution des effectifs en heures rémunérées et en ETC transposés¹²

Catégories	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3	2022-2023 Total en ETC transposés [5]	Évolution [6] = [4] - [5]
1. Personnel d'encadrement	166 746	-	166 746	91	89	2
2. Personnel professionnel	1 337 121	15 625	1 352 746	741	728	13
3. Personnel infirmier	-	-	-	-	-	-
4. Personnel enseignant	-	-	-	-	-	-
5. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	933 931	11 064	944 995	517	511	6
6. Agents de la paix	-	-	-	-	-	-
7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	5 433	319	5 752	3	5	-2
Total	2 443 231	27 008	2 470 239	1 352	1 333	19

Contrats de service

Un contractant autre qu'une personne physique inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	3	230 214,00 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	41	17 064 523,04 \$
Total des contrats de service	44	17 294 737,04 \$

12. Nombre d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine.

4.2 Développement durable

Sommaire des résultats 2023-2024 du Plan d'action de développement durable 2023-2028

Sous-objectifs ¹³	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
1.1.1 - Accroître la proportion d'entreprises qui axent leur stratégie d'affaires sur le développement durable	1 - Accompagner les entreprises agricoles engagées dans l'implantation de pratiques agroenvironnementales	1.1 - Proportion des entreprises agricoles engagées dans l'implantation de pratiques agroenvironnementales	≥ 34 % annuellement	31 % (Non atteinte)
	2 - Accompagner les entreprises du secteur de la transformation alimentaire dans l'implantation de pratiques d'affaires responsables	2.1 - Nombre cumulé de projets soutenant la mise en place de pratiques d'affaires responsables dans le secteur de la transformation alimentaire	50 projets	107 projets (Atteinte)
1.1.2 - Accélérer le développement de l'économie circulaire	3 - Encourager l'économie circulaire	3.1 - Nombre cumulé de projets financés et de projets découlant d'initiatives financées par le MAPAQ qui visent à favoriser les pratiques d'économie circulaire	39 projets	49 projets (Atteinte)
1.1.3 - Accélérer le développement des filières vertes et des technologies propres	4 - Renforcer le développement des filières vertes et des technologies propres pour le secteur bioalimentaire, dans une perspective de durabilité	4.1 - Investissements cumulés ministériels en matière de développement des filières vertes et des technologies propres dans le secteur bioalimentaire	60 M\$	56,90 M\$ (Non atteinte)
1.2.1 - Assurer le développement des compétences vertes	5 - Contribuer au développement d'une offre de formation continue à l'intention des conseillers en agroenvironnement sur les thèmes du Plan d'agriculture durable 2020-2030	5.1 - Proportion de conseillers en agroenvironnement ayant suivi une formation continue sur l'un des thèmes du Plan d'agriculture durable 2020-2030	Développement d'une offre de formation continue	Offre de formation continue développée (Atteinte)

13. Les sous-objectifs sont tirés de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028.

Sous-objectifs ¹³	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
1.3.1 - Accroître la présence des produits et services durables sur le marché	6 - Soutenir l'offre québécoise d'aliments transformés de bonne qualité nutritive, à valeur nutritive améliorée ou à valeur santé	6.1 - Nombre cumulé de projets réalisés par les entreprises et les organismes soutenus pour augmenter la disponibilité d'aliments transformés de bonne qualité nutritive, à valeur nutritive améliorée ou à valeur santé	35 projets	39 projets (Atteinte)
1.3.2 - Faciliter les choix de consommation responsables et locaux	7 - Augmenter la présence des aliments québécois sur le marché institutionnel	7.1 - Proportion des établissements publics québécois visés s'étant donné une cible ou ayant indiqué leur objectif en matière d'achat d'aliments québécois	≥ 85 % (± 5 %)	92 % (Atteinte)
2.1.2 - Améliorer l'état de situation des espèces fauniques et floristiques du Québec	8 - Soutenir les actions favorisant l'augmentation des habitats pour la biodiversité en milieu agricole	8.1 - Proportion des entreprises agricoles ayant aménagé des superficies pour la biodiversité en milieu agricole	4,5 % annuellement	6,9 % (Atteinte)
2.2.1 - Favoriser les aménagements et les pratiques agricoles, forestières, aquacoles et de pêches durables	9 - Favoriser l'adoption de pratiques durables par les entreprises agricoles, de pêches et aquacoles	9.1 - Évolution en pourcentage du nombre d'actions durables entreprises dans le secteur bioalimentaire primaire	Calcul du nombre d'actions durables	42 817 actions durables (Atteinte)
2.2.2 - Prévenir les effets sur la santé associés à la dégradation de la nature	10 - Réduire l'usage des pesticides et leurs risques pour la santé et l'environnement	10.1 - Proportion des entreprises agricoles cultivant des superficies et ayant mis en place des actions visant à réduire l'usage des pesticides et leurs risques pour la santé et l'environnement	9,5 % annuellement	8,6 % (Non atteinte)
3.1.1 - Répondre aux besoins essentiels en offrant des solutions durables	11 - Accélérer l'investissement dans la compétitivité et la durabilité des entreprises bioalimentaires	11.1 - Investissements cumulés générés par les entreprises bioalimentaires à la suite du soutien du MAPAQ	0,9 G\$	1,5 G\$ (Atteinte)

Sous-objectifs ¹³	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
3.2.3 - Créer des conditions sécuritaires et favorables à l'intégration de tous au marché du travail	12 - Sensibiliser les gestionnaires et l'ensemble du personnel à l'importance de la diversité et de l'inclusion dans la composition des équipes de travail par l'intermédiaire d'activités ciblées	12.1 - Nombre d'activités de sensibilisation réalisées pour favoriser la diversité et l'inclusion au sein de l'effectif du MAPAQ	1 activité annuellement	1 activité réalisée (Atteinte)
5.1.1 - Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	13 - Évaluer la durabilité des interventions ministérielles	13.1 - Proportion des interventions ministérielles structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	100 %	100 % (Atteinte)
5.2.1 - Soutenir la recherche et l'innovation québécoises en faveur du développement durable	14 - Renforcer la capacité d'innovation du secteur bioalimentaire dans ses domaines prioritaires	14.1 - Investissements cumulés en recherche et en innovation générés à la suite du soutien du MAPAQ	147 M\$	189,8 M\$ (Atteinte)
5.3.4 - Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	15 - Accroître la part des programmes d'aide financière du MAPAQ qui incluent des critères de durabilité	15.1 - Proportion de programmes de soutien financier qui comprennent des critères d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité	62 %	77 % (Atteinte)
	16 - Accroître la part des dons et des commandites octroyés par le MAPAQ qui incluent des critères de durabilité	16.1 - Proportion des dons et des commandites durables octroyés par le MAPAQ	25 %	72 % (Atteinte)
5.4.1 - Accroître la part des acquisitions responsables	17 - Accroître la part des acquisitions responsables du MAPAQ	17.1 - Proportion des acquisitions ministérielles intégrant des composantes responsables	23 % annuellement	51,85 % (Atteinte)
5.5.1 - Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	18 - Augmenter le résultat de l'indice de maturité numérique responsable du MAPAQ	18.1 Indice de maturité numérique responsable	25 %	25,76 % (Atteinte)

Sous-objectifs ¹³	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
5.7.1 - Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	19 - Accroître la performance du MAPAQ quant à l'intégration des exigences pour le tri et la récupération des matières résiduelles	19.1 - Proportion des projets de construction et de rénovation du MAPAQ intégrant une clause de suivi des exigences concernant le tri et la récupération des matières résiduelles	25 % annuellement	0 %
5.8.1 - Réduire les émissions de GES du parc de véhicules légers et lourds de l'État	20 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre attribuables aux déplacements du personnel du MAPAQ	20.1 - Consommation de carburant des véhicules légers utilisés par les employés du MAPAQ	Calcul de la mesure au 1 ^{er} avril 2023	161 615 litres de carburant (Atteinte)
5.8.2 - Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto-solo chez les employés de l'État	21 - Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la mobilité durable par les employés du MAPAQ	21.1 - Proportion des employés du MAPAQ rejoints par des activités d'information ou de sensibilisation portant sur la mobilité durable	60 % annuellement	61,81 % (Atteinte)

Synthèse des activités :

SOUS-OBJECTIF 1.1.1 : ACCROÎTRE LA PROPORTION D'ENTREPRISES QUI AXENT LEUR STRATÉGIE D'AFFAIRES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 1 : Accompagner les entreprises agricoles engagées dans l'implantation de pratiques agroenvironnementales

Indicateur 1.1 : Proportion des entreprises agricoles engagées dans l'implantation de pratiques agroenvironnementales

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	≥ 34 % annuellement	≥ 34 % annuellement	≥ 34 % annuellement	≥ 34 % annuellement	≥ 34 % annuellement
Résultats	31 %				

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Voir les explications de l'indicateur 9 du Plan stratégique à la section 2.1.

SOUS-OBJECTIF 1.1.1 : ACCROÎTRE LA PROPORTION D'ENTREPRISES QUI AXENT LEUR STRATÉGIE D'AFFAIRES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 2 : Accompagner les entreprises du secteur de la transformation alimentaire dans l'implantation de pratiques d'affaires responsables

Indicateur 2.1 : Nombre cumulé de projets soutenant la mise en place de pratiques d'affaires responsables dans le secteur de la transformation alimentaire

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	50 projets	100 projets	160 projets	230 projets	310 projets
Résultats	107 projets				

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Les 107 projets ont été réalisés grâce aux programmes du Ministère ci-dessous ainsi qu'à des initiatives de partenaires ayant reçu le soutien financier du MAPAQ :

Programmes normés du Ministère :

- Programme Transformation alimentaire : robotisation et systèmes de qualité 2021-2023
- Programme Compétitivité et environnement : transformation laitière et des viandes
- Programme d'appui à la lutte aux changements climatiques dans le secteur bioalimentaire

Initiatives de partenaires :

- Le MAPAQ et Inno-centre ont conclu une entente permettant à Inno-centre d'offrir des services-conseils de haut niveau d'expertise aux entreprises de transformation alimentaire afin qu'elles répondent aux enjeux auxquels elles sont confrontées en matière d'implantation de pratiques responsables.
- Le Fonds d'action québécois pour le développement durable administre la mesure Écoemballage+, destinée aux entreprises bioalimentaires et qui vise à soutenir l'écoconception d'emballages et de contenants alimentaires recyclables.

SOUS-OBJECTIF 1.1.2 : ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Action 3 : Encourager l'économie circulaire

Indicateur 3.1 : Nombre cumulé de projets financés et de projets découlant d'initiatives financées par le MAPAQ qui visent à favoriser les pratiques d'économie circulaire

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	39 projets	49 projets	59 projets	69 projets	79 projets
Résultats	49 projets				

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Les 49 projets ont été réalisés grâce aux programmes du Ministère ci-dessous ainsi qu'à des initiatives de partenaires ayant reçu le soutien financier du MAPAQ :

Programmes normés du Ministère :

- Programme Alimentation santé 2022-2025
- Programme Compétitivité et environnement : transformation laitière et des viandes
- Programme Innovation bioalimentaire 2023-2028

Initiatives de partenaires :

- Le Consortium de recherche et d'innovation sur la transformation alimentaire (RITA) est une initiative née au campus Macdonald de l'Université McGill en 2017 et qui vise à soutenir le secteur de la transformation bioalimentaire du Québec en catalysant l'innovation et le transfert de connaissances entre le milieu de la recherche et l'industrie.
- Le laboratoire d'accélération en économie circulaire pour le secteur bioalimentaire est une initiative qui vise à co-identifier avec les parties prenantes les freins et les leviers de réduction des pertes et du gaspillage alimentaires dans le secteur bioalimentaire au Québec et à cocréer par des projets d'expérimentation innovants les solutions visant la réduction à la source des pertes et du gaspillage alimentaires.

SOUS-OBJECTIF 1.1.3 : ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES VERTES ET DES TECHNOLOGIES PROPRES

Action 4 : Renforcer le développement des filières vertes et des technologies propres pour le secteur bioalimentaire, dans une perspective de durabilité

Indicateur 4.1 : Investissements cumulés ministériels en matière de développement des filières vertes et des technologies propres dans le secteur bioalimentaire

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	60 M\$	80 M\$	100 M\$	115 M\$	135 M\$
Résultats	56,90 M\$				

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Le Ministère a poursuivi le déploiement d’initiatives contribuant au développement des filières vertes et des technologies propres, et ce, autant dans les sous-secteurs de l’agriculture, des pêcheries et de l’aquaculture qu’en transformation alimentaire, couvrant ainsi l’ensemble du secteur bioalimentaire. De nouvelles initiatives du MAPAQ favorisant l’optimisation de la consommation des ressources et la réduction des répercussions négatives des activités du secteur bioalimentaire sur l’environnement seront identifiées et intégrées au suivi de la cible pour les prochaines années financières.

SOUS-OBJECTIF 1.2.1 : ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES VERTES

Action 5 : Contribuer au développement d’une offre de formation continue à l’intention des conseillers en agroenvironnement sur les thèmes du Plan d’agriculture durable 2020-2030

Indicateur 5.1 : Proportion de conseillers en agroenvironnement ayant suivi une formation continue sur l’un des thèmes du Plan d’agriculture durable 2020-2030

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	Développement d’une offre de formation continue	5 % annuellement	8 % annuellement	10 % annuellement	15 % annuellement
Résultats	Offre de formation continue développée				

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Les formations continues s’inscrivent dans les projets soutenus financièrement dans le cadre du volet Appui au développement des compétences et de l’expertise des conseillers du Programme services-conseils 2023-2028, lancé à l’été 2023. Les conventions d’aide financière des projets retenus à la suite de l’appel de projets de décembre 2023 ont été signées à la fin de mars. Ces projets financés visent les conseillers du secteur des grandes cultures et portent sur un mentorat ayant un lien avec les objectifs du Plan d’agriculture durable 2020-2030, soit en gestion intégrée des ennemis des cultures et en fertilisation (organique et minérale).

SOUS-OBJECTIF 1.3.1 : ACCROÎTRE LA PRÉSENCE DES PRODUITS ET SERVICES DURABLES SUR LE MARCHÉ

Action 6 : Soutenir l'offre québécoise d'aliments transformés de bonne qualité nutritive, à valeur nutritive améliorée ou à valeur santé

Indicateur 6.1 : Nombre cumulé de projets réalisés par les entreprises et les organismes soutenus pour augmenter la disponibilité d'aliments transformés de bonne qualité nutritive, à valeur nutritive améliorée ou à valeur santé

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	35 projets	50 projets	60 projets	75 projets	90 projets
Résultats	39 projets				

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Les projets ont été soutenus grâce aux programmes du Ministère suivants :

- **Programme Alimentation santé 2022-2025 :** Par du soutien à la réalisation d'études diagnostiques, du soutien au développement et à la modification de la valeur nutritive d'aliments transformés et du soutien aux activités et aux projets structurants, le but du programme consiste à augmenter, d'ici au 31 mars 2025, le nombre d'aliments de bonne qualité nutritive, d'aliments à valeur nutritive améliorée et d'aliments à valeur santé parmi les aliments transformés et offerts au Québec.
- **Programme Innovation bioalimentaire 2023-2028 :** Le volet 2 – Recherche appliquée, développement expérimental et adaptation technologique de ce programme vise à accroître le développement de connaissances appliquées en réponse aux enjeux du secteur bioalimentaire du Québec et l'adaptation des connaissances et des technologies existantes aux conditions particulières de ce secteur.

SOUS-OBJECTIF 1.3.2 : FACILITER LES CHOIX DE CONSOMMATION RESPONSABLES ET LOCAUX

Action 7 : Augmenter la présence des aliments québécois sur le marché institutionnel

Indicateur 7.1 : Proportion des établissements publics québécois visés s'étant donné une cible ou ayant indiqué leur objectif en matière d'achat d'aliments québécois

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	≥ 85 % (± 5 %)	92 % (± 5 %)	100 % (± 5 %)	100 % (± 5 %)	100 % (± 5 %)
Résultats	92 %				

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Voir les explications de l'indicateur 1 du Plan stratégique à la section 2.1.

SOUS-OBJECTIF 2.1.2 : AMÉLIORER L'ÉTAT DE SITUATION DES ESPÈCES FAUNIQUES ET FLORISTIQUES DU QUÉBEC

Action 8 : Soutenir les actions favorisant l'augmentation des habitats pour la biodiversité en milieu agricole

Indicateur 8.1 : Proportion des entreprises agricoles ayant aménagé des superficies pour la biodiversité en milieu agricole

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	4,5 % annuellement	5 % annuellement	5,5 % annuellement	6 % annuellement	6,5 % annuellement
Résultats	6,9 %				

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Le secteur bioalimentaire contribue de plus en plus à la conservation de la biodiversité. Les bénéfices sont multiples, à la fois en phytoprotection, en santé des sols et en productivité. Deux programmes du MAPAQ soutiennent ces initiatives :

- Prime-Vert offre une aide financière pour l'implantation des aménagements favorables à la biodiversité;
- L'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales offre une aide financière aux producteurs pour la perte de superficie cultivable occasionnée par l'implantation de ces aménagements.

SOUS-OBJECTIF 2.2.1 : FAVORISER LES AMÉNAGEMENTS ET LES PRATIQUES AGRICOLES, FORESTIÈRES, AQUACOLES ET DE PÊCHES DURABLES

Action 9 : Favoriser l'adoption de pratiques durables par les entreprises agricoles, de pêches et aquacoles

Indicateur 9.1 : Évolution en pourcentage du nombre d'actions durables entreprises dans le secteur bioalimentaire primaire

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	Calcul de la mesure du nombre d'actions durables	+ 5 % (par rapport à la mesure de départ)	+ 6 % (par rapport à la mesure de départ)	+ 7 % (par rapport à la mesure de départ)	+ 7 % (par rapport à la mesure de départ)
Résultats	42 817 actions durables				

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

L'année financière 2023-2024 est le début d'un tout nouveau cycle de programmes au Ministère marqué par le lancement de nombreux programmes révisés, fusionnés ou reconduits. Les changements qui en découlent influenceront l'adoption de pratiques durables par les entreprises des secteurs agricole, de pêche et aquacole au cours des prochaines années. La situation de départ a donc été calculée à partir des données recueillies durant cette première année de cycle afin d'offrir une base stable pour apprécier l'évolution de l'adoption de pratiques durables par les entreprises du secteur bioalimentaire primaire.

SOUS-OBJECTIF 2.2.2 : PRÉVENIR LES EFFETS SUR LA SANTÉ ASSOCIÉS À LA DÉGRADATION DE LA NATURE

Action 10 : Réduire l'usage des pesticides et leurs risques pour la santé et l'environnement

Indicateur 10.1 : Proportion des entreprises agricoles cultivant des superficies et ayant mis en place des actions visant à réduire l'usage des pesticides et leurs risques pour la santé et l'environnement

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	9,5 % annuellement	10 % annuellement	10,5 % annuellement	11 % annuellement	11,5 % annuellement
Résultats	8,6 %				

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Pour l'année financière 2023-2024, la proportion d'entreprises agricoles cultivant des superficies et ayant mis en place des actions visant à réduire l'usage des pesticides et leurs risques pour la santé et l'environnement n'a pas augmenté. Bien que la participation à la pratique 3 de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales portant sur la réduction des herbicides se soit accrue en 2023-2024 (1 007 entreprises comparativement à 650 entreprises en 2022-2023), nous constatons une baisse du côté du programme Prime-Vert. En effet, 512 entreprises ont fait une demande d'aide financière pour un projet relatif aux pesticides en 2023-2024 dans le cadre du programme Prime-Vert lancé en janvier 2024 comparativement à 901 entreprises pour la précédente mouture du programme.

SOUS-OBJECTIF 3.1.1 : RÉPONDRE AUX BESOINS ESSENTIELS EN OFFRANT DES SOLUTIONS DURABLES

Action 11 : Accélérer l'investissement dans la compétitivité et la durabilité des entreprises bioalimentaires

Indicateur 11.1 : Investissements cumulés générés par les entreprises bioalimentaires à la suite du soutien du MAPAQ

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	0,9 G\$	1,2 G\$	1,5 G\$	1,8 G\$	1,8 G\$
Résultats	1,5 G\$				

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Voir l'explication de l'indicateur 3 du Plan stratégique à la section 2.1.

SOUS-OBJECTIF 3.2.3 : CRÉER DES CONDITIONS SÉCURITAIRES ET FAVORABLES À L'INTÉGRATION DE TOUS AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Action 12 : Sensibiliser les gestionnaires et l'ensemble du personnel à l'importance de la diversité et de l'inclusion dans la composition des équipes de travail par l'intermédiaire d'activités ciblées

Indicateur 12.1 : Nombre d'activités de sensibilisation réalisées pour favoriser la diversité et l'inclusion au sein de l'effectif du MAPAQ

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	1 activité annuellement	2 activités annuellement	2 activités annuellement	2 activités annuellement	2 activités annuellement
Résultats	1 activité réalisée				

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Le Programme d'accès à l'égalité en emploi 2023-2028 a été présenté lors de l'Heure RH de mars 2024. Cette rencontre virtuelle, destinée à l'ensemble des gestionnaires, a permis de faire connaître l'importance de la diversité et de l'inclusion dans les milieux de travail. En plus de cette activité, sept publications (actualités) ont été faites dans l'intranet. Ces communications visent à sensibiliser le personnel sur différentes réalités des groupes cibles.

SOUS-OBJECTIF 5.1.1 : ÉVALUER LA DURABILITÉ DES INTERVENTIONS GOUVERNEMENTALES

Action 13 : Évaluer la durabilité des interventions ministérielles

Indicateur 13.1 : Proportion des interventions ministérielles structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Résultats	100 %				

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Pour s'assurer que l'ensemble des interventions structurantes font l'objet d'une évaluation de la durabilité, un recensement de ces interventions a été réalisé dans l'ensemble du Ministère avec la collaboration et la concertation de toutes les directions. Les interventions structurantes comprennent la planification stratégique, les actions menant à la transmission d'un mémoire au Conseil des ministres, les programmes de soutien financier normés présentés au Conseil du trésor et d'autres interventions jugées structurantes par le MAPAQ, comme l'élaboration de politiques, de stratégies et de plans ministériels. Des suivis périodiques ont été réalisés afin de s'assurer que les responsables des interventions ont reçu l'accompagnement nécessaire pour que le développement durable soit pris en compte dans toutes les interventions structurantes du MAPAQ.

SOUS-OBJECTIF 5.2.1 : SOUTENIR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION QUÉBÉCOISES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 14 : Renforcer la capacité d'innovation du secteur bioalimentaire dans ses domaines prioritaires

Indicateur 14.1 : Investissements cumulés en recherche et en innovation générés à la suite du soutien du MAPAQ

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	147 M\$	230 M\$	294 M\$	358 M\$	420 M\$
Résultats	189,8 M\$				

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Voir l'explication de l'indicateur 7 du Plan stratégique à la section 2.1.

SOUS-OBJECTIF 5.3.4 : ACCROÎTRE LA PART DES PROGRAMMES NORMÉS QUI INCLUENT DES CRITÈRES DE DURABILITÉ

Action 15 : Accroître la part des programmes d'aide financière du MAPAQ qui incluent des critères de durabilité

Indicateur 15.1 : Proportion de programmes de soutien financier qui comprennent des critères d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	62 %	63 %	64 %	65 %	65 %
Résultats	77 %				

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

En 2023-2024, 77 % des programmes en vigueur du Ministère comprenaient des critères d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité, soit 20 programmes sur 26. Ce résultat est le fruit de la mise en œuvre du chantier sur l'architecture des programmes que le Ministère a amorcé en 2021 et qui, cette année, se déploie à travers un tout nouveau cycle de programmes. Ainsi, en plus des 9 programmes déjà en cours incluant des critères de durabilité, 11 autres ont été lancés, portant ainsi leur nombre à 20.

SOUS-OBJECTIF 5.3.4 : ACCROÎTRE LA PART DES PROGRAMMES NORMÉS QUI INCLUENT DES CRITÈRES DE DURABILITÉ

Action 16 : Accroître la part des dons et des commandites octroyés par le MAPAQ qui incluent des critères de durabilité

Indicateur 16.1 : Proportion des dons et des commandites durables octroyés par le MAPAQ

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	25 %	75 %	100 %	100 %	100 %
Résultats	72 %				

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Les formulaires d'analyse des dossiers de commandites ont été modifiés afin d'ajouter une section *Contribution au développement durable*. Cette section permet de décrire comment le demandeur intégrera des pratiques responsables dans l'organisation de l'initiative pour laquelle une commandite est demandée au Ministère.

SOUS-OBJECTIF 5.4.1 : AUGMENTER LA PART DES ACQUISITIONS RESPONSABLES

Action 17 : Accroître la part des acquisitions responsables du MAPAQ

Indicateur 17.1 : Proportion des acquisitions ministérielles intégrant des composantes responsables

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	23 % annuellement	25 % annuellement	35 % annuellement	45 % annuellement	50 % annuellement
Résultats	51,85 %				

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Une sensibilisation aux acquisitions responsables auprès des utilisateurs du système électronique d'appels d'offres (SEAO) est faite lors de la publication des appels d'offres par la transmission d'un formulaire contenant des indicateurs d'acquisition responsable considérés. Un guide des indicateurs d'acquisition responsable est également mis à la disposition des fournisseurs.

SOUS-OBJECTIF 5.5.1 : AUGMENTER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DES SYSTÈMES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX

Action 19 : Augmenter le résultat de l'indice de maturité numérique responsable du MAPAQ

Indicateur 18.1 : Indice de maturité numérique responsable

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	25 %	33 %	53 %	59 %	60 %
Résultats	25,76 %				

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Pour augmenter son indice de maturité numérique responsable, le MAPAQ a établi une planification des actions à réaliser pour atteindre un niveau avancé de maturité numérique responsable d'ici 2028. Pour 2023-2024, le MAPAQ a poursuivi l'intégration des bonnes pratiques écoresponsables dans sa gestion des ressources informationnelles.

SOUS-OBJECTIF 5.7.1 : ACCROÎTRE LA PERFORMANCE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Action 19 : Accroître la performance du MAPAQ quant à l'intégration des exigences pour le tri et la récupération des matières résiduelles

Indicateur 19.1 : Proportion des projets de construction et de rénovation du MAPAQ intégrant une clause de suivi des exigences concernant le tri et la récupération des matières résiduelles

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	25 % annuellement	50 % annuellement	75 % annuellement	100 % annuellement	100 % annuellement
Résultats	0%				

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Des travaux ont débuté afin d'élaborer et de mettre en place une clause pour suivre les exigences concernant le tri et la récupération des matières résiduelles pour 2024-2025. Notons qu'il n'y a eu aucune préparation d'appel d'offres en construction entre l'adoption du Plan d'action de développement durable 2023-2028 et la fin de l'année financière.

SOUS-OBJECTIF 5.8.1 : RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES DU PARC DE VÉHICULES LÉGERS ET LOURDS DE L'ÉTAT

Action 20 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre attribuables aux déplacements du personnel du MAPAQ

Indicateur 20.1 : Consommation de carburant des véhicules légers utilisés par les employés du MAPAQ

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	Calcul de la mesure au 1 ^{er} avril 2023	- 2,5 % par rapport à la mesure de départ	- 5 % par rapport à la mesure de départ	- 7,5 % par rapport à la mesure de départ	- 10 % par rapport à la mesure de départ
Résultats	161 615 litres de carburant				

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

La cible au 31 mars 2024 était de définir une mesure de départ de la consommation de carburant des véhicules légers utilisés par les employés du MAPAQ au 1^{er} avril 2023 afin de pouvoir mesurer l'évolution de la consommation les années suivantes.

SOUS-OBJECTIF 5.8.2 : ACCROÎTRE LA PART MODALE DU TRANSPORT ACTIF, DU TRANSPORT COLLECTIF ET DES SOLUTIONS DE RECHANGE À L'AUTO-SOLO CHEZ LES EMPLOYÉS DE L'ÉTAT

Action 21 : Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la mobilité durable par les employés du MAPAQ

Indicateur 21.1 : Proportion des employés du MAPAQ rejoints par des activités d'information ou de sensibilisation portant sur la mobilité durable

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cibles	60 % annuellement	65 % annuellement	70 % annuellement	75 % annuellement	80 % annuellement
Résultats	61,81 %				

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Une activité d'information et de sensibilisation portant sur la mobilité durable, sous forme de présentations suivies d'échanges, a été organisée par l'équipe de développement durable du Ministère. Les directions du MAPAQ ont été rejointes afin de mobiliser le plus grand nombre d'employés.

4.3 Occupation et vitalité des territoires

Actions ou réponses liées aux priorités régionales

La Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 (SAOVT), dont l'exercice de révision a été reporté jusqu'au 31 décembre 2024, comporte un seul objectif, à savoir que le MAPAQ doit répondre aux priorités régionales de développement du secteur bioalimentaire et travailler à faire avancer les dossiers prioritaires des régions. Cette section présente, par région, les différentes réponses du MAPAQ aux priorités identifiées dans le cadre de la SAOVT et l'état d'avancement général de chacune des actions au 31 mars 2024.

L'état d'avancement général des actions en réponse aux priorités régionales se résume ainsi :

Régions	Actions non amorcées (nombre)	Actions amorcées (nombre)	Actions en cours (nombre)	Actions en suspens (nombre)	Actions réalisées (nombre)	Actions abandonnées (nombre)	Nouvelles actions (nombre)	Actions modifiées (nombre)	Total (nombre)
17	0	0	54	6	63	4	0	0	127

01- BAS-SAINT-LAURENT

Priorité : Agir pour l'attractivité de la région

Actions/Réponses	État de la réalisation
Contribuer à la réalisation des actions identifiées dans le plan d'action régional du Comité agrotourisme de la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent	Réalisée
Réaliser un inventaire et une caractérisation des bâtiments agricoles inutilisés pour des fins agricoles au Bas-Saint-Laurent	Abandonnée

Priorité : Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés

Actions/Réponses	État de la réalisation
Accompagner la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent dans le déploiement du projet d'incubateur d'entreprises agricoles de la région	Réalisée
Réaliser un salon de l'établissement pour la relève agricole	Réalisée
Collaborer à la mise en place d'une formation adaptée au secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales	En suspens

Priorité : Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires, tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes renouvelables

Actions/Réponses	État de la réalisation
Contribuer à la réalisation des actions identifiées dans le plan d'action régional du Comité biologique de la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent	En cours
Planifier un déploiement à plus grande échelle du projet de cohorte en développement durable	Réalisée
Collaborer au projet de valorisation des terres agricoles dévalorisées par l'implantation de panic érigé afin de répondre au besoin de litière dans la région du Bas-Saint-Laurent	Réalisée

02- SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Priorité : Consolider la main-d'œuvre

Actions/Réponses	État de la réalisation
Appuyer l'instauration d'un service de travailleur de rang sur le territoire du Saguenay-Lac Saint-Jean	Réalisée
Soutenir la mise en place d'une coopérative offrant un service de remplacement agricole	Réalisée

Priorité : Assurer le développement des communautés

Actions/Réponses	État de la réalisation
Collaborer à la démarche Borée qui vise l'augmentation de l'autonomie alimentaire	En cours
Favoriser le Projet de mutualisation du transport et de l'approvisionnement	Réalisée

Priorité : Positionner l'agriculture et l'agroalimentaire

Actions/Réponses	État de la réalisation
Collaborer à la stratégie de positionnement Zone boréale	En cours
Transformer le Saguenay-Lac-Saint-Jean grâce à l'agriculture durable	Réalisée
Réaliser un diagnostic territorial du développement de la production biologique au Saguenay-Lac-Saint-Jean et l'évaluation des potentialités de la conversion à l'agriculture biologique pour les entreprises agricoles et agroalimentaires de la région	Réalisée

03- CAPITALE-NATIONALE

Priorité : Assurer le développement des activités agricoles et agroalimentaires

Actions/Réponses	État de la réalisation
Participer de manière soutenue à la mise en œuvre de l'entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires visant principalement à accroître, pour les consommateurs, l'offre et l'accessibilité des produits agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis	Réalisée
Favoriser le maillage entre les grossistes en distribution alimentaire, les agrotransformateurs et les transformateurs artisans afin de positionner les produits de la région dans le milieu de l'hôtellerie, de la restauration et de l'institutionnel et dans le commerce alimentaire au détail	En cours
Consolider les activités du camp d'entraînement agricole de la région	En cours

Priorité : Développer les infrastructures touristiques

Actions/Réponses	État de la réalisation
Soutenir les activités des marchés publics, des circuits agrotouristiques et des entreprises offrant l'autocueillette ou la vente de produits agricoles à la ferme	En cours
Appuyer le rayonnement et le développement de l'agrotourisme et du tourisme gourmand dans la région de Québec	En cours

04- MAURICIE

Priorité : Assurer l'occupation dynamique de l'ensemble du territoire mauricien

Actions/Réponses	État de la réalisation
Soutenir la régionalisation de l'initiative Cultive le partage (anciennement Mauricie Récolte)	Réalisée
Participer activement à la mise en place d'un réseau de partenaires engagés dans l'accès à la saine alimentation pour tous	Réalisée
Soutenir financièrement et professionnellement le démarrage de trois projets d'incubateurs d'entreprises agricoles et agroalimentaires	
MRC des Chenaux	Réalisée
MRC de Maskinongé	Réalisée
Trois-Rivières	Réalisée

Priorité : Soutenir la vitalité de l'écosystème économique

Actions/Réponses	État de la réalisation
Soutenir le renouvellement de l'entente sectorielle de développement agricole et agroalimentaire et contribuer à sa mise en œuvre	Réalisée
Participer au projet Avenir entreprises agricoles de la Mauricie ainsi qu'à la mise en œuvre de l'initiative L'ARTERRE	En cours
Soutenir la réalisation du projet Inventorier, valoriser et promouvoir l'ensemble des actifs agricoles inutilisés dans la région	Réalisée

Priorité : Maintenir et améliorer la qualité de l'environnement

Actions/Réponses	État de la réalisation
Contribuer au développement du Pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du littoral du lac Saint-Pierre	En cours
Participer à la concertation et contribuer à la mise en œuvre du plan d'action agroenvironnemental régional de la Table de concertation régionale en agroenvironnement de la Mauricie	En cours
Contribuer financièrement et offrir un soutien professionnel à AgrÉcoles dans la mise en œuvre de son projet L'agroalimentaire s'invite à l'école	Réalisée

05 - ESTRIE

Priorité : Soutenir la mise en valeur et la transformation des ressources à partir des forces endogènes propres à l'Estrie

Actions/Réponses	État de la réalisation
Renouveler l'entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire par la mise en commun de projets structurants issus des Plans de développement de la zone agricole (PDZA) de la région de l'Estrie	Réalisée
Accompagner les partenaires du secteur bioalimentaire dans l'identification et le développement de filières distinctives pour l'Estrie	
Développement d'une filière acéricole	En cours
Développement de la Filière des plantes fourragères pérennes et de l'agriculture régénératrice	Réalisée
Développement d'une filière chanvre	Abandonnée

06- MONTRÉAL

Priorité : Instituer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et toutes les politiques du gouvernement du Québec ayant un impact sur la métropole

Actions/Réponses	État de la réalisation
Contribuer à la mise en œuvre de l'entente sectorielle de développement bioalimentaire 2019-2021	Réalisée
Contribuer à la mise en œuvre de l'entente sectorielle de développement bioalimentaire 2021-2023	Réalisée

Priorité : Favoriser l'essor des entreprises montréalaises

Actions/Réponses	État de la réalisation
Réaliser un diagnostic sectoriel du secteur bioalimentaire montréalais	Réalisée
Appuyer l'intégration d'un cadre d'intervention pour le développement du secteur bioalimentaire associé au plan de relance de la Ville	En cours
Soutenir le développement de l'écosystème entrepreneurial et de l'innovation en agriculture et en transformation alimentaire	Réalisée

Priorité : Contrer la pauvreté et l'exclusion sociale et assurer la création de logements qui répondent aux besoins de la métropole

Actions/Réponses	État de la réalisation
Réaliser l'étude sur le potentiel économique de l'agriculture urbaine commerciale	Réalisée
Réaliser l'analyse sur le potentiel des épiceries solidaires (entreprises d'économie sociale) pour favoriser la sécurité alimentaire, le développement de systèmes alimentaires locaux et l'accès à ces marchés pour les produits locaux, incluant un comparatif avec d'autres villes et une identification des facteurs de succès ainsi que des contraintes	Réalisée
Soutenir le Conseil du système alimentaire montréalais	En cours

07- OUTAOUAIS

Priorité : Rattraper le retard historique de la région en santé et services sociaux, en éducation et en matière de développement économique

Actions/Réponses	État de la réalisation
Soutenir les actions priorisées dans le Plan de développement bioalimentaire de l'Outaouais 2020-2025	En cours
Soutenir le développement des circuits Croquez l'Outaouais! (anciennement Parcours Outaouais gourmet) et participer activement aux rencontres du comité régional de développement de l'agrotourisme et du tourisme gourmand en Outaouais	En cours

Priorité : Construire une identité régionale forte

Actions/Réponses	État de la réalisation
Soutenir la campagne régionale Croquez l'Outaouais!	En cours
Soutenir la Fête gourmande de l'Outaouais	Abandonnée

Priorité : Favoriser la résilience face aux changements climatiques en assurant un développement durable

Actions/Réponses	État de la réalisation
Soutenir la réalisation de la mise à jour du PDZA de la MRC de Pontiac et de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	En cours
Soutenir le projet pilote des plastiques agricoles du Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais	En cours

08- ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Priorité : Accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu

Action/Réponse	État de la réalisation
Collaborer au maintien d'une offre de formation pour qu'elle réponde aux besoins des entrepreneurs du secteur bioalimentaire	En cours

Priorité : Renforcer l'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue pour favoriser l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants

Action/Réponse	État de la réalisation
Collaborer à divers comités concernant la promotion du développement agroalimentaire de la région	En cours

Priorité : Consolider et diversifier les filières agricole, forestière, minière, touristique et d'avenir au sein de l'économie régionale

Actions/Réponses	État de la réalisation
Contribuer à l'élaboration d'ententes sectorielles	Réalisée
Soutenir techniquement et financièrement l'élaboration et la révision des PDZA	En cours
Accompagner et soutenir financièrement les MRC pour la mise en œuvre des actions identifiées dans les PDZA	En cours

09- CÔTE-NORD

Priorité : Développer l'entrepreneuriat sous toutes ses formes et renforcer la capacité d'agir des entrepreneurs

Actions/Réponses	État de la réalisation
Favoriser le bioalimentaire comme moyen de diversification économique des villages en dévitalisation	En cours
Collaborer aux projets de tourisme bioalimentaire et de mise en marché de proximité	Réalisée
Favoriser les projets de transformation alimentaire en région	En cours
Soutenir les nouvelles avenues de développement du bioalimentaire	Abandonnée

Priorité : Agir en synergie

Actions/Réponses	État de la réalisation
Travailler en concertation avec les instances municipales et les communautés autochtones pour développer le secteur bioalimentaire de la Côte-Nord	En cours
Travailler en concertation avec différents ministères, organismes locaux et régionaux pour dynamiser le secteur bioalimentaire de la Côte-Nord	En cours

10- NORD-DU-QUÉBEC

Priorité : Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles par des méthodes atypiques d'élevage et de récolte qui pallient les contraintes d'un environnement nordique

Action/Réponse	État de la réalisation
Accompagner et soutenir financièrement, par l'entremise de l'entente spécifique, l'Administration régionale Kativik pour la mise en place de projets sur son territoire	En cours

11- GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Priorité : Participer au développement économique et à la création d'emplois

Actions/Réponses	État de la réalisation
Collaborer au comité de la relève agricole de la région	En cours
Contribuer à la modernisation et à la mise en place d'infrastructures d'innovation et de service au sein de l'industrie des pêches	Réalisée
Contribuer à la réalisation des actions identifiées par le comité régional de la relève en capture, notamment en bonifiant l'offre de service à la clientèle et d'accompagnement	Réalisée
Accompagner La Gamme Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine dans le déploiement de son service de distribution de produits bioalimentaires	En cours

Priorité : Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne, le tourisme et les technologies propres

Actions/Réponses	État de la réalisation
Mettre en œuvre l'entente sectorielle pour le soutien aux priorités agricoles et agroalimentaires	En cours
Collaborer aux comités Transformation, Promotion et Commercialisation de Gaspésie Gourmande	
Transformation	En suspens
Promotion	En cours
Commercialisation	En cours
Soutenir la promotion et la commercialisation des produits issus des pêches et de l'aquaculture commerciales en Gaspésie	Réalisée
Favoriser la concertation du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales de la Gaspésie	En suspens

Priorité : Consolider et diversifier l'économie

Actions/Réponses	État de la réalisation
Accompagner les pêcheurs, jeunes et moins jeunes, pour les aider à s'établir dans le secteur des pêches	Réalisée
Collaborer avec le milieu en soutenant la promotion et la commercialisation des produits bioalimentaires, dont ceux issus des pêches et de l'aquaculture aux Îles-de-la-Madeleine	Réalisée

Actions/Réponses	État de la réalisation
Collaborer avec le milieu par le soutien à la concertation du secteur des pêches et de l'aquaculture des Îles-de-la-Madeleine	Réalisée
Mettre en œuvre l'entente fédérale-provinciale pour le soutien au secteur des poissons et fruits de mer	Réalisée
Moduler les interventions afin de tenir compte des enjeux et des contraintes structurelles liés au caractère insulaire de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine	Réalisée
Accompagner le secteur afin de mettre en place les conditions favorables pour le développement de l'industrie du phoque	Réalisée
Collaborer et soutenir les démarches pour la mise à niveau et l'agrandissement des installations d'abattage et de transformation des viandes	En cours
Collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une entente sectorielle en soutien à la concertation du secteur agroalimentaire et à la réalisation de projets de développement agroalimentaire	En cours
Collaborer au projet Terrafoin aux Îles-de-la-Madeleine	Réalisée

12- CHAUDIÈRE-APPALACHES

Priorité : Faire du travail concerté et cohérent un réflexe en Chaudière-Appalaches en consolidant les mécanismes de collaboration inter-MRC pour le développement régional

Action/Réponse	État de la réalisation
Favoriser la concertation des partenaires bioalimentaires, gouvernementaux et régionaux afin de dynamiser l'action sur le terrain par le développement et la mise en œuvre de projets structurants, notamment en contribuant de manière significative aux actions inscrites à la Feuille de route régionale de la Politique bioalimentaire	En cours

Priorité : Encourager le développement du secteur bioalimentaire

Actions/Réponses	État de la réalisation
Participer à la mise en œuvre de l'entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches 2018-2021	Réalisée
Appuyer le déploiement du service provincial L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches	Réalisée

Priorité : Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles

Actions/Réponses	État de la réalisation
Soutenir les plans de gestion des matières résiduelles ou la gestion des matières résiduelles dans les entreprises agricoles	En cours
Collaborer aux projets d'implantation ou de maintien de bandes riveraines dans des rivières où la dégradation de la qualité de l'eau provient majoritairement du secteur agricole	En cours
Mobiliser les acteurs concernés contre la perte de la biodiversité à la ferme par la lutte aux plantes envahissantes ou toxiques	En cours

13- LAVAL

Priorité : Stimuler la vitalité sociale dans une perspective d'intégration et d'inclusion des personnes

Action/Réponse	État de la réalisation
Contribuer au soutien technique et financier d'un projet d'économie sociale visant à accroître la sécurité alimentaire des populations défavorisées	Réalisée

Priorité : Favoriser l'émergence d'initiatives structurantes qui participent au déploiement d'un pôle d'innovation au centre-ville et stimuler la croissance des entreprises et de la communauté entrepreneuriale dans son ensemble

Actions/Réponses	État de la réalisation
Soutenir le développement du secteur bioalimentaire lavallois par la concertation des partenaires et la mise en œuvre de projets structurants	Réalisée
Soutenir la révision du PDZA	En cours

Priorité : Appuyer la stratégie lavalloise de lutte contre les changements climatiques — Une ville écoresponsable et résiliente

Action/Réponse	État de la réalisation
Appuyer la mise en œuvre des actions du Plan d'adaptation aux changements climatiques visant le secteur agricole	En suspens

14- LANAUDIÈRE

Priorité : Soutenir le développement économique par l'amélioration de la compétitivité, l'innovation et le soutien aux entreprises dans le virage numérique

Actions/Réponses	État de la réalisation
Contribuer à la mise en œuvre de l'entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire 2020-2023	En cours
Soutenir le développement de l'écosystème d'entrepreneuriat et d'innovation en agriculture	Réalisée

Priorité : Soutenir la relève d'entreprises

Action/Réponses	État de la réalisation
Soutenir le service de maillage L'ARTERRE pour les six MRC de Lanaudière	Réalisée

Priorité : Soutenir la promotion de la consommation locale et responsable

Actions/Réponses	État de la réalisation
Soutenir l'image de marque Goûtez Lanaudière!	Réalisée
Soutenir la politique d'achat local institutionnel	Réalisée

15- LAURENTIDES

Priorité : Assurer la compétitivité économique des Laurentides

Action/Réponse	État de la réalisation
Collaborer à la mise en œuvre de la Stratégie bioalimentaire des Laurentides 2018-2023 Mes Laurentides, j'en mange et de l'entente sectorielle qui en découle	En cours

Priorité : Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens

Actions/Réponses	État de la réalisation
Appuyer les MRC dans la mise en œuvre et la révision de leur PDZA	En cours
Soutenir la promotion de l'identifiant régional Mes Laurentides, j'en mange	En suspens

Priorité : Encourager l’occupation dynamique et la gestion équilibrée du territoire

Actions/Réponses	État de la réalisation
Appuyer le démarrage et le transfert d’entreprises agroalimentaires ainsi que le développement de nouveaux modèles d’affaires	Réalisée
Appuyer le développement de nouvelles filières bioalimentaires	
MRC d’Argenteuil	Réalisée
MRC des Laurentides	Réalisée
MRC d’Antoine-Labelle	Réalisée

16- MONTÉRÉGIE

Priorité : Faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture

Actions/Réponses	État de la réalisation
Collaborer avec les agents de maillage des banques de terres	En cours
Collaborer à la mise en œuvre d’une entente sectorielle de développement pour la forêt	En cours
Contribuer à la mise en œuvre de l’entente sectorielle bioalimentaire	En cours
Collaborer à la campagne de sensibilisation Notre campagne, un milieu de vie à partager	Réalisée

Priorité : Créer la richesse par l’économie et l’innovation

Actions/Réponses	État de la réalisation
Collaborer avec TransformAction et son Réseau Agile et Connecté	En cours
Collaborer à la mise en valeur d’une image de marque	En cours

Priorité : Miser sur une main-d’œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale

Actions/Réponses	État de la réalisation
Collaborer avec le Centre d’emploi agricole de l’Union des producteurs agricoles (UPA)	En cours
Collaborer à la mise en œuvre d’une entente sectorielle pour le développement de l’économie et de la main-d’œuvre	En cours

17- CENTRE-DU-QUÉBEC

Priorité : Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales

Actions/Réponses	État de la réalisation
Accompagner les partenaires dans la pérennisation du service L'ARTERRE	Réalisée
Offrir un accompagnement professionnel et financier pour la réalisation du projet Communauté de fermiers de L'Érable	Réalisée
Participer au comité régional agricole de la MRC de L'Érable pour la mise en œuvre du projet Ferme 59	Réalisée

Priorité : Valoriser le milieu agricole

Actions/Réponses	État de la réalisation
Participer au renouvellement de l'entente sectorielle de développement bioalimentaire	Réalisée
Participer activement aux travaux du Pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du littoral du lac Saint-Pierre	En cours
Accompagner les partenaires dans la mise en œuvre du projet régional visant la commercialisation des produits régionaux	En cours
Accompagner professionnellement et financièrement un projet d'intégration de la main-d'œuvre agricole	Réalisée
Participer au projet régional de service d'accompagnement des producteurs pour une meilleure gestion des cours d'eau et des bandes riveraines	En cours
Accompagner professionnellement les MRC dans l'élaboration des plans régionaux des milieux humides, hydriques et naturels	Réalisée
Accompagner professionnellement les partenaires dans un projet de caractérisation des friches à des fins de remise en culture dans la MRC d'Arthabaska	Réalisée

Priorité : Assurer des services de proximité

Actions/Réponses	État de la réalisation
Participer professionnellement au projet Portrait diagnostique du système alimentaire durable du Centre du-Québec	Réalisée
Participer avec les partenaires à la mise en place d'un espace de propulsion de projets liés à la saine alimentation et à la sécurité alimentaire	En suspens

Actions ou réponses relatives aux objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation

Décentralisation

Actions/Réponses	État de réalisation
Animer le groupe de partenaires « Territoires » dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique bioalimentaire; ce groupe est composé de représentants de la Ville de Montréal, de la Ville de Québec, de la Fédération québécoise des municipalités, de l'Union des municipalités du Québec ainsi que du Regroupement des tables de concertation bioalimentaire du Québec	En cours
Consulter le milieu municipal dans le développement ou la révision de mesures concernant les municipalités	En cours

Délégation

Actions/Réponses	État de réalisation
Appuyer la mobilisation des partenaires des territoires autour des priorités de développement du secteur bioalimentaire se concrétisant par la signature d'ententes sectorielles; à cette fin, un indicateur de suivi est directement inscrit dans le Plan stratégique 2019-2023 du MAPAQ	En cours
Réviser le programme Territoires : priorités bioalimentaires afin de mieux intégrer le principe de délégation en offrant les moyens et la souplesse nécessaires pour répondre à la diversité des enjeux de planification et de développement reconnus et priorisés par les acteurs du milieu, notamment les MRC	Réalisée

Régionalisation

Action/Réponse	État de réalisation
Mettre en œuvre un chantier de travail visant la définition et l'adoption d'une meilleure approche d'intervention ministérielle à l'égard du développement territorial; plus particulièrement, ce chantier visera à identifier les principes clés et les modalités concrètes à intégrer dans les programmes pour assurer modulation, souplesse, agilité et équité de l'intervention en fonction des spécificités territoriales	Réalisée

4.4 Divulcation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Le 1^{er} mai 2017, la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (RLRQ, chapitre D-11.1) est entrée en vigueur. Les organismes publics sont tenus de rendre compte annuellement du nombre et de la nature des divulgations d'actes jugés répréhensibles, conformément à l'article 25 de la Loi.

Au cours de l'année 2023-2024, le responsable ministériel du suivi des divulgations d'actes répréhensibles n'a reçu aucune information à cet égard.

Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25)	2023-2024
1. Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations	0
2. Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1)	S.O.
3. Le nombre de motifs auxquels on a mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22	S.O.
4. Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	S.O.
5. Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	S.O.

Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations, ventilés par catégorie d'acte répréhensible

Motifs vérifiés ventilés par catégorie d'acte répréhensible	Nombre de motifs	Motifs fondés
Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	S.O.	S.O.
Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	S.O.	S.O.
Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	S.O.	S.O.
Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	S.O.	S.O.
Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	S.O.	S.O.
Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible désigné précédemment	S.O.	S.O.
TOTAL	0	0

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2024

Nombre de personnes occupant un poste régulier
1 316

Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2023-2024

Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
118	82	69	21

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Embauche des membres de groupes cibles en 2023-2024

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2023-2024	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible ¹⁴	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (%)
Régulier	118	27	1	1	0	29	24,6
Occasionnel	82	11	2	1	1	14	17,1
Étudiant	69	7	0	0	1	8	11,6
Stagiaire	21	2	0	0	0	2	9,5

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

Statut d'emploi	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Régulier (%)	22,6	24,5	24,6
Occasionnel (%)	21,7	13,8	17,1
Étudiant (%)	7,8	5,4	11,6
Stagiaire (%)	15,2	0	9,5

Rappel de l'objectif d'embauche

Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires étant des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées afin de hausser la présence de ces groupes dans la fonction publique.

14. Les membres de groupes cibles qui appartiennent à deux catégories ne sont compilés qu'une seule fois.

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier — Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2023 (%)	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2024 (%)
Anglophones	8	0,6	9	0,7	9	0,7
Autochtones	6	0,5	5	0,4	8	0,6
Personnes handicapées	14	1,1	17	1,3	14	1,1

Rappel de la cible de représentativité

Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel¹⁵ — Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2023 (%)	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2024 (%)
MVE Montréal/Laval	21	46,7	20	43,5	25	49,0
MVE Outaouais/Montérégie	33	17,6	31	16,7	31	16,8
MVE Estrie/Lanaudière/Laurentides	20	13,1	18	12,8	17	11,2
MVE Capitale-Nationale	98	14,1	103	15,0	106	15,1
MVE Autres régions	20	6,0	20	6,1	19	5,8

Rappel des cibles de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, les cibles régionales suivantes :

- Montréal/Laval : 41 %
- Outaouais/Montérégie : 17 %
- Estrie/Lanaudière/Laurentides : 13 %
- Capitale-Nationale : 12 %
- Autres régions : 5 %

15. Les données excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel —
Résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2024

Groupe cible	Personnel d'encadrement (nombre)	Personnel d'encadrement (%)
Minorités visibles et ethniques	8	9

Rappel de la cible de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

Femmes

Taux d'embauche des femmes en 2023-2024 par statut d'emploi

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	118	82	69	21	290
Nombre de femmes embauchées	81	56	41	15	193
Taux d'embauche des femmes (%)	68,6	68,3	59,4	71,4	66,6

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2024

Groupe cible	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel ¹⁶	Personnel technicien	Personnel de bureau	Agentes et agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes)	96	721	449	50	-	-	1 316
Nombre total de femmes	45	439	343	47	-	-	874
Taux de représentativité des femmes (%)	46,9	60,9	76,4	94,0	-	-	66,4

16. Le personnel professionnel inclut les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles¹⁷

Autres mesures ou actions en 2023-2024 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

Mesure ou action	Groupe cible	Nombre de personnes visées
Mise en ligne sur l'intranet d'une page « Accessibilité pour le Web » qui présente les bonnes pratiques en matière d'accessibilité des documents.	Personnes handicapées	Ensemble du personnel
Le Programme d'accès à l'égalité en emploi 2023-2028 a été présenté lors de l'Heure RH de mars 2024. Cette rencontre virtuelle est destinée à l'ensemble des gestionnaires.	Tous	Ensemble des gestionnaires
La mention « Le MAPAQ cultive une approche inclusive et compte sur la diversité des personnes, des savoir-faire et des idées pour réaliser sa mission et atteindre ses objectifs. Tous ont leur place, venez semer votre talent » a été ajoutée sur tous les affichages en affectation et mutation.	Tous	Ensemble du personnel
Une vérification en matière d'accessibilité des installations est faite en continu.	Personnes handicapées	Ensemble des utilisateurs
Sept publications (actualités) ont été faites dans l'intranet. Ces communications visent à sensibiliser le personnel sur les différentes réalités des groupes cibles.	Tous	Ensemble du personnel

17. Les groupes cibles sont les suivants : membres des minorités visibles et ethniques, personnes handicapées, Autochtones et anglophones.

4.6 Allègement réglementaire et administratif

Gouvernance réglementaire

Les lois et règlements relevant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) ont une incidence sur les entreprises québécoises, notamment celles du secteur bioalimentaire. Dans le cadre de sa gouvernance réglementaire, le MAPAQ met en application les fondements, les principes et les clauses prévues à la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif (décret 1668-2022) lors de l'élaboration ou de la révision des composantes de son cadre légal et réglementaire.

Application de la règle du « un pour un »

Au cours de la période 2023-2024, aucune nouvelle formalité administrative n'a été introduite au MAPAQ. Il n'a donc pas été nécessaire d'appliquer la règle du « un pour un ».

Réalisations et résultats

Allègement réglementaire

Mécanisme de révision des exigences réglementaires

Le MAPAQ a poursuivi son objectif d'examiner l'ensemble de ses lois et de ses règlements touchant les entreprises, afin de déterminer s'ils sont toujours adéquats et de s'assurer que le fardeau réglementaire et administratif des entreprises est réduit à l'essentiel. Selon les recommandations du Bureau de la gouvernance et de la coopération réglementaires, le mécanisme de révision du MAPAQ est désormais associé au Plan de réduction du fardeau administratif 2020-2025 prévu au Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025.

Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025

Le Plan d'action 2020-2025 contient quatre mesures qui concernent exclusivement le MAPAQ.

Trois mesures sont en lien avec la refonte, en cours, du Règlement sur les aliments (RLRQ, chapitre P-29, r. 1), dont deux sont en voie de réalisation :

- Exempter, sauf exception prévue par règlement, un exploitant qui détient un permis de préparation d'aliments en vue de la vente de l'obligation de détenir un deuxième permis;
- Adapter la réglementation en fonction des marchés de proximité et revoir les exigences en ce qui a trait aux installations requises.

Une troisième mesure a été complétée à l'automne 2021 :

- Moderniser la Loi sur les produits alimentaires afin d'éviter un dédoublement des exigences par rapport à la réglementation fédérale.

La quatrième mesure porte sur le Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et vise à :

- Simplifier les processus de collectes de renseignements liés à l'enregistrement des exploitants agricoles (modifications liées à cette mesure apportées en novembre 2020).

Projet de loi 17 de type omnibus

Aucun suivi n'est attendu du MAPAQ.

Allègement administratif

Plan de réduction des délais

Conformément au chantier 2 du Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025, le MAPAQ a déposé au Bureau de la gouvernance et de la coopération réglementaires son Plan de réduction des délais afin d'accroître la rapidité de traitement. Parmi les 19 formalités visées par ce plan, 14 sont déjà optimisées, étant donné que le délai moyen est égal ou inférieur à 14 jours. Une évaluation est en cours pour identifier les moyens qui permettront de réduire d'ici 2025 les délais de traitement des cinq formalités restantes.

Projet de Règlement modifiant le Règlement sur les prémélanges et les aliments médicamenteux destinés aux animaux (RLRQ, chapitre P-42, r. 10).

Ce projet de règlement a permis l'abolition d'une formalité administrative, soit l'inventaire des médicaments. Cette modification a permis d'alléger le fardeau administratif en ce qui a trait aux coûts et au volume constant.

Projet de Règlement sur le bien-être et la sécurité des animaux domestiques de compagnie et des équidés (RLRQ, chapitre B-3.1, r. 2)

Ce projet de règlement a permis l'abolition de trois formalités administratives (protocole de nettoyage, de désinfection et de contrôle de la vermine; protocole d'exercice pour chats/chiens et rapport annuel des opérations de l'exploitant d'un recueil de chats/chiens). Cette modification a permis d'alléger le fardeau administratif en ce qui a trait aux coûts et au volume constant.

Objectifs gouvernementaux de réduction du fardeau réglementaire et administratif

Plan de réduction du fardeau administratif 2020-2025

Conformément à la première stratégie du Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025, le MAPAQ a déposé son Plan de réduction du fardeau administratif 2020-2025 au printemps 2021. Ce dernier détaille la démarche qui permettra au MAPAQ d'atteindre les trois cibles de la stratégie, soit une diminution de 10 % du nombre des formalités administratives, une réduction de 15 % de leur volume et une baisse de 20 % de leur coût. Le bilan intermédiaire 2023-2024, transmis au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), qui est responsable de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, montre une diminution de 4 formalités sur 55. La diminution du nombre de formalités étant fixée à 10 %, le MAPAQ doit abolir cinq formalités d'ici 2025 pour atteindre la cible. Au 31 mars 2024, le MAPAQ a donc atteint 80,0 % de l'objectif fixé par le MEIE. Le volume et le coût des formalités ont respectivement diminué de 0,2 % et de 1,0 % pour 7 des 51 formalités ayant eu un effet marqué sur le coût. Il est à noter que cette amélioration porte la réduction à 7,5 % depuis 2019. Cette baisse est principalement due à l'envoi en version électronique des différents formulaires par la clientèle, au lieu de la poste ou du dépôt à un bureau de services, et à la modification de la durée d'enregistrement qui passe de trois ans à un enregistrement permanent des exploitations agricoles.

Résultats des efforts de réduction du fardeau administratif des entreprises depuis 2019¹⁸

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de formalités administratives	55	55	55	55	51
Volume des formalités (en valeurs constantes)	1 382 440 \$	1 382 440 \$	1 382 440 \$	1 382 440 \$	1 379 557 \$
Coût des formalités (en \$ et en valeurs constantes)	4 434 798 \$	4 224 209 \$	4 158 974 \$	4 143 105 \$	4 100 762 \$

Publications en matière d'allègement réglementaire

En effectuant une recherche à partir du site Web [Québec.ca](https://www.quebec.ca), il est possible de consulter les publications des analyses d'impact réglementaires portant sur les projets de loi et de règlement, de même que les publications préalables et tout nouveau formulaire s'adressant aux entreprises.

18. Les résultats présentés dans le tableau couvrent les périodes du 1^{er} avril au 31 mars pour chaque année et ont été actualisés cette année pour la période 2019-2023.

4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues
611

Nombre de demandes traitées¹⁹, en fonction de leur nature et des délais

Délais de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
De 0 à 20 jours	556	1	0
De 21 à 30 jours	32	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	1	0	0
Total	589	1	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi invoquées
Acceptée (entièrement)	169	0	0	S.O.
Partiellement acceptée	129	0	0	1, 9, 13, 14, 15, 18, 19, 2, 22, 23, 24, 28, 29, 31, 34, 37, 39, 41, 48, 53, 54, 59, 86, 87, 88
Refusée (entièrement)	135	0	0	
Autres	156	1	0	1, 13, 15, 48

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information
0	3

19. On entend par demandes traitées celles dont le traitement a été terminé au cours de l'année financière. La date de réception peut être antérieure à l'année financière visée par cette reddition de comptes. Ainsi, le nombre de demandes reçues dans l'année et le nombre de demandes traitées peuvent différer.

4.8 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration

Émissaire et comité permanent

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une émissaire?	Oui
Avez-vous un comité permanent ou avez-vous choisi de mettre en place un comité permanent?	Oui
Si oui, combien y a-t-il eu de rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice?	5
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État? Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures : <i>Une actualité intranet a été diffusée le 1er juin 2023 afin de faire connaître les nouvelles exigences en matière de langue, conformément aux modifications à la Charte de la langue française, de même que l'adresse courriel disponible pour les questions qui concernent la politique linguistique.</i>	Oui

Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

Questions	Réponses
Est-ce que votre organisation dispose d'une directive particulière approuvée par le ministre de la Langue française?	Non
Si vous avez une directive particulière : Indiquez la date à laquelle elle a été approuvée par le ministre de la Langue française : Combien d'exceptions cette directive compte-t-elle?	S.O.
Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le Règlement sur la langue de l'Administration et le Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche?	S.O.
Si oui, indiquez le nombre de situations, cas, circonstances ou fins pour lesquels votre organisation a eu recours à ces dispositions:	S.O.
Au cours de l'exercice, quelle proportion des employés de votre organisation a reçu de l'information concernant la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle (du ministre ou particulière) afin d'assurer une utilisation exemplaire du français conformément aux dispositions de la Charte de la langue française?	S.O.

Politique linguistique de l'État (PLE)

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la Politique linguistique de l'État?	Oui
Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures :	Une actualité intranet a été diffusée le 1 ^{er} juin 2023 afin de faire connaître les nouvelles exigences en matière de langue, conformément aux modifications à la Charte de la langue française.
L'article 20.1 de la Charte de la langue française prévoit qu'un organisme de l'Administration publique, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable. Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français : est exigé? est souhaitable?	Est exigé : 31 Est souhaitable : 0

4.9 Politique de financement des services publics

En vertu de la Politique de financement des services publics, le Ministère est tenu de rendre compte de la tarification des biens et services qu'il fournit à la population et aux entreprises.

Le tableau ci-dessous présente les données en deux grandes catégories, soit celle des permis relatifs à la salubrité des établissements alimentaires et à la garde d'animaux ainsi que celle des autres biens et services tarifés.

La première catégorie représente 87 % des revenus ministériels issus de la tarification, laquelle est basée sur les coûts. La seconde catégorie retient les derniers 13 % des revenus ministériels pour laquelle la tarification est basée sur les coûts ainsi que sur le prix du marché. Les biens et services tarifés de la seconde catégorie comprennent notamment les analyses en laboratoire, les espaces locatifs ainsi que la délivrance des permis de pêche et d'aquaculture commerciales.

Pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026, les tarifs des biens et services sont indexés annuellement au taux plafonné de 3 % conformément à la Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux (RLQ 2022, c. 29).

Le niveau de financement atteint représente la proportion des coûts financée par les particuliers/entreprises, alors que la proportion résiduelle des coûts assumés par la collectivité est financée à même les impôts et les taxes.

Comme le préconise la Politique de financement des services publics, une révision périodique de la méthodologie de tarification est réalisée au sein du Ministère.

Coût des biens et des services non tarifés (coût de revient)

Biens et services tarifés	Revenus de tarification en 2023-2024 (000 \$)	Niveau de financement en 2023-2024 (%)	Revenus de tarification en 2022-2023 (000 \$)	Méthode de fixation des tarifs
Permis relatifs à la salubrité des établissements alimentaires et à la garde d'animaux	17 115,8	36	17 168,1	En fonction des coûts ²⁰
Autres biens et services	2 631,6	49	1 757,4	En fonction des coûts ou du marché
Total	19 747,4	-	18 925,5	-

20. En fonction des coûts : la somme de toutes les dépenses nécessaires à la production d'un bien et à la finalisation d'un service.

